

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

VICTOR DE MARCÉ

La statistique en Allemagne et en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 73 (1932), p. 159-207

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1932__73__159_0

© Société de statistique de Paris, 1932, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

LA STATISTIQUE EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

Au cours d'une étude des budgets publics et des statistiques d'Allemagne, nous avons été amenés à examiner l'organisation et aussi les méthodes du « Statistisches Reichsamt » de Berlin (1). Nous allons comparer sur ces deux points la France et l'Allemagne.

CHAPITRE I

Les budgets et le personnel des services de statistique en Allemagne et en France.

ORGANISATION ALLEMANDE

Le « Statistisches Reichsamt », qui dépend du ministère de l'Économie du Reich, budget n° VI, jouit de crédits imposants, nécessités par un personnel qui paraît surabondant, comme dans tous les services publics allemands. Ces crédits s'élèvent à 12.089.400 rm en 1929 et à 12.444.000 rm en 1930-1931, c'est-à-dire, pour cette dernière année 1930-1931, à 75.410.000 francs. Ils se rapportent à l'Office de Statistique du Reich alimenté par le budget du Reich. Il existe à Berlin un second office de Statistique, celui du Land, que nous examinerons plus loin. Ce budget de 75 millions correspond à un personnel extraordinairement nombreux. Faisons-en le compte :

. 1 Président, logé, c'est le Dr Wagemann.

S'il m'est permis de plaisanter dans une matière aussi sérieuse, je dirai *interpocula*, que le Dr Wagemann, malgré son nom, élabore des statistiques qui, loin de rester dans le vague, sont, sous certaines réserves, d'une admirable précision.

7 directeurs, dont un suppléant permanent du Président.

35 oberconseillers de gouvernement et conseillers de gouvernement, membres de l'Office.

16 conseillers de gouvernement, collaborateurs.

8 administrateurs de l'Office.

323 oberinspecteurs de gouvernement et obersecrétaires de gouvernement.

126 obersecrétaires de gouvernement.

1 obersecrétaire bibliothécaire.

1 préposé à la Chancellerie.

44 secrétaires, 41 assistants.

7 assistants de Chancellerie.

18 gens de service.

(1) *Le Contrôle des finances en France et à l'étranger. L'Allemagne.* Librairie Alcan.

44 auxiliaires.

16 surnuméraires.

1.685 préposés.

146 arbeiter, ouvriers, dont 8 pour le service des impressions.

C'est cette petite armée de 2.519 personnes, dont le budget permanent est de 75 millions de francs, y compris des frais de matériel et impressions.

Cependant, dans cette somme, sont compris deux crédits de 600.000 rm + 60.000 rm qui sont des contributions du Reich versées aux pays pour les frais de la statistique financière.

Ajoutons que, au budget du Reich de 1928 (p. 33, budget du ministère de l'Économie publique), on trouve déjà, au titre de la statistique des finances des Länder, des communes et unions de communes, un crédit de 1.500.000 rm, succédant à un crédit de 1 million de reichsmarks, ouvert en 1927, et une note indique que la dépense de cette statistique sera de 4.697.000 rm, soit 28.182.000 francs. La dépense avait commencé en 1926 avec un crédit de 2.037.000 rm.

Parmi les dépenses permanentes du budget de 1930, il faut encore classer :

1^o Une subvention de 100.000 rm à l'Institut « für Konjunkturforschung » ; les éclaircissements se fondent sur l'importance croissante du problème de la conjoncture pour la politique économique d'État et privée. Le but de cet Institut est de rassembler, d'élaborer scientifiquement et de publier les matériaux d'enquêtes spéciales théoriques et pratiques dans le domaine de la recherche de la conjoncture, c'est-à-dire des éléments qui concourent aux crises économiques et les causent ;

2^o Un crédit de 600 rm, subvention au Bureau international de Statistique commerciale ;

3^o Une subvention de 4.000 rm pour les frais de l'Office permanent de l'Institut international de Statistique de La Haye, (p. 36), présidé depuis 1914 par le Directeur de l'Office central de Statistique des Pays-Bas.

Voula, dans le budget ordinaire de l'Office de Statistique du Reich à Berlin, les dépenses permanentes.

En sus des 75 millions ci-dessus, le budget du ministère de l'Économie publique classe encore dans le budget ordinaire, mais parmi les dépenses une fois faites, les crédits ci-après :

1^o Aux éclaircissements du budget de 1930, n^o VI (p. 75), on insiste sur la nécessité d'une statistique industrielle embrassant l'ensemble de la production. On estime la dépense, d'après l'expérience faite, à 1 million de reichsmarks. En 1929, un crédit de 90.900 rm a été ouvert ; en 1930, un crédit de 100.000 rm seulement, eu égard à la situation financière du Reich ;

2^o 176.600 rm en 1929 et 87.300 rm en 1930 pour l'élaboration de la statistique de l'impôt sur le chiffre d'affaires (Umsatzsteuer, p. 76 et s.)

3^o 424.000 rm en vue d'accélérer l'élaboration de la statistique de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les salaires, les retards apportés à cette élaboration n'étant pas compatibles avec les besoins de l'Administration des Finances.

Ce n'est pas tout. Chaque pays a son office de statistique, subventionné par le Reich, comme il a été dit.

Au budget de la Prusse de 1930 (t. I, p. 47), je trouve, (budget du ministère

de l'Intérieur,) que le « Statistisches Landesamt » se compose de 583 employés, alors que ce nombre n'était que de 213 en 1929 et 182 en 1913. La décomposition des 583 employés est donnée. Il y a 101 employés budgétaires, 12 employés auxiliaires, 422 préposés, angestellte, 48 ouvriers d'administration d'État.

Par rapport à 1913, le nombre de fonctionnaires ou d'employés de l'Office a passé de 182 à 583. Il a plus que triplé.

En 1930, ce service coûte à la Prusse 2.827.458 rm (1.926.238 en 1929), soit 17.134.000 francs.

Le personnel budgétaire comprend un président, qui touche 16.000 rm, un vice-président, 12.600 rm.

- 2 directeurs de gouvernement;
- 1 oberconseiller de gouvernement;
- 7 conseillers de gouvernement et d'économie publique;
- 1 conseiller de bibliothèque;
- 53 obersecrétaires administratifs;
- 28 secrétaires administratifs;
- 1 secrétaire de chancellerie.

Le « Statistisches Landesamt de Bavière, rattaché au ministère de l'Intérieur, a coûté en 1926 480.230 rm, soit 2.910.000 francs; en 1927 et 1928, 448.200 rm, dont 232.000 pour le personnel, qui se compose de 58 fonctionnaires ou agents : 1 président, 4 conseillers de gouvernement, 1 oberinspecteur des comptes, 1 oberinspecteur et 6 inspecteurs d'administration, 1 secrétaire président, 1 caissier, 21 obersecrétaires et secrétaires, des employés de chancellerie.

Le Wurtemberg possède un « Statistisches Landesamt » qui lui coûte en 1927 : 543.500 rm; en 1928, 628.200 rm, soit 3.812.000 francs. Il se compose d'un président et de 49 fonctionnaires pour le service général et se divise en quatre sections : de statistique, de topographie, de géologie et de météorologie, la première comprenant 13 fonctionnaires; la seconde, 54; la troisième, 6; la quatrième, 4.

Cet Office publie un manuel d'État et un manuel statistique « Handbuch ».

En Brunswick, le « Statistisches Landesamt » a un personnel de 6 fonctionnaires et employés dont les traitements s'élèvent à 31.020 rm en 1928, personnel auquel il faut ajouter 4 employés et 1 arbeiter. Le budget de cet Office s'élève à 63.920 rm en 1927, à 51.120 rm en 1928, soit 310.000 francs.

A Brême, en 1928, l'Office de Statistique du Land coûte 214.660 rm ou 1.290.000 francs avec 38 agents.

A Lubeck, l'Office du Land coûte, en 1926, 49.647; en 1927, 48.210; en 1928, 47.200 rm ou 286.000 francs.

L'Office d'Anhalt coûte en 1928 36.070 rm ou 218.000 francs.

Avec les seuls budgets du Pays de Prusse et de quelques-uns des 16 autres pays, ajoutés à celui du Reich, nous arrivons à une dépense de 106.000.000 francs. Ce serait plus sans doute si nous pouvions faire état des autres budgets de Land.

Notons cependant que la subvention de 660.000 rm, attribuée par le Reich aux pays doit être déduite du montant des dépenses de l'ensemble des Offices

de Statistique des Pays. Cette déduction de 4 millions de francs est peu importante sur un pareil total.

En ajoutant au budget du Reich les seuls budgets des Länder ci-dessus et en négligeant les autres, ainsi que les bureaux de statistique des grandes villes, il reste que l'Allemagne a dépensé en 1930-1931, pour ses services de statistique, 102 millions de francs.

Disons cependant que le budget du Reich de 1931-1932 réduit les crédits du « Statistisches Reichsamts » à 10,3 millions de reichsmarks.

La réduction est, de 1931 à 1930, de $12,4 - 10,3 = 2,1$ millions de reichsmarks, soit pour le Reich de 12.600.000 francs, au change de 6.

La réduction est de 2,1 sur 12,4. En octobre 1930, le chancelier Brüning avait annoncé qu'il réduirait d'un quart le budget de l'Office, soit de 3,1 millions de reichsmarks. Était-ce pour le punir de mettre en pleine lumière ou dans une lumière trop crue le désordre des finances publiques et leur exagération? On a transigé et la réduction ne s'élève qu'à moins d'un cinquième du budget de l'Office.

Nous ne savons si les crédits des Offices de Land et des villes ont été également réduits.

Mais, même réduits, tous ces budgets sont vraisemblablement dans leur ensemble de l'ordre de grandeur de *90 millions de francs par an*. Et la réduction des traitements ne diminuera pas le nombre des fonctionnaires et employés, et, partant, la puissance de travail et le rendement des Offices allemands.

* * *

Et nous?

Au regard de cette colossale organisation, la nôtre fait bien modeste figure, j'allais dire : triste figure.

Ouvrons le budget de notre ministère du Travail et de la Prévoyance sociale de 1931-1932, page 125. La statistique générale de la France (S. G. F.) dispose d'un crédit de 2.784.000 francs, dont 2.274.000 pour le personnel. 509.000 pour le matériel (2.265.000 en 1930, 2.843.000 au budget de 1932).

Il s'agit du service d'observation des prix et de l'Office régional de Statistique d'Alsace-Lorraine. A ce crédit s'ajoute une subvention de 30.000 francs à l'Office permanent de l'Institut international de Statistique. Le recensement de 1931 en Alsace et Lorraine est prévu de plus pour 110.000 francs, les enquêtes annexes du recensement de 1931 pour 130.000 francs, les commissions d'études relatives au coût de la vie pour 220.000 francs. C'est tout, ou presque tout. Les budgets des divers ministères ouvrent, il est vrai, quelques petits crédits pour leurs impressions et publications, car nous allons voir qu'ils publient individuellement un certain nombre de statistiques annuelles (et même mensuelles : documents statistiques sur le commerce de la France, publiés par la Direction générale des Douanes; Annales des Mines, publiées par la Direction des Mines au ministère des Travaux publics). Mais seul, le ministère des Finances possède un bureau spécial de statistique et de législation comparée,

— lequel publie un bulletin mensuel qui fait autorité, — et le bureau de la Statistique de la Direction générale des Douanes, qui centralise la statistique du commerce extérieur, en dépouillant les fiches des bureaux de douane.

Le personnel de la Statistique générale de la France, qui s'occupe principalement de l'observation des prix, se compose d'un directeur, de 20 statisticiens et aides-statisticiens, d'un chef des travaux, de 14 aides-comptables et contrôleurs, 7 vérificatrices, 14 dames employées, soit ensemble, 57 fonctionnaires, auxquels il faut ajouter 60 dames classeuses et 28 auxiliaires temporaires, en tout : 145 fonctionnaires ou employés.

La Direction de la Statistique Générale de la France (S. G. F.) est rattachée depuis 1907 non plus au ministère du Commerce, mais à celui du Travail, et, depuis 1930, à la Présidence du Conseil, sous-secrétariat d'État de l'Économie nationale, enfin, depuis le décret du 9 février 1931, à la Présidence du Conseil, sous-secrétariat d'État à la Présidence du Conseil et à l'Économie nationale (1).

Le Bureau de statistique du ministère des Finances se compose d'un chef de bureau, d'un sous-chef, de 3 traducteurs, 4 rédacteurs, 2 commis, 4 dames auxiliaires. Les crédits afférents à ce bureau sont compris sans article spécial parmi ceux du ministère des Finances.

La dépense des services de statistique des divers ministères ne peut être évaluée; ce sont le plus souvent les bureaux des services généraux de chacun d'eux qui font de la statistique à titre accessoire.

Cependant, nous savons qu'au ministère de l'Intérieur, la Direction des Affaires départementales et communales dispose d'un crédit de 2.400 francs à titre d'indemnité au rédacteur qui élabore les statistiques départementales et communales, les frais d'impression s'élevant à 20.000 francs environ. Les Villes de Paris et de Strasbourg ont seules des services spéciaux de statistique, mais beaucoup d'autres villes de France établissent les statistiques qui leur sont nécessaires; et qui sont coordonnées et reproduites en grande partie dans le *Bulletin trimestriel* de la S. G. F.

Faute de données suffisamment précises, nous ne pouvons, pour la France comme pour l'Allemagne, établir le budget des statistiques municipales.

A l'Allemagne puissamment riche par son industrie, mais qui dépense et s'endette sans compter, s'oppose la France économe, peut-être parcimonieuse pour des services statistiques qui doivent être les organes avertisseurs et les guides économiques et financiers de nos gouvernants. La statistique doit être l'œil du Parlement, avec l'aide de la Cour des Comptes, qui garantit l'exactitude et la régularité des comptes de deniers publics et dont les membres sont les commissaires des comptes des collectivités publiques. La statistique doit être l'œil du Pays, toujours ouvert sur la gestion des Pouvoirs publics.

Or on met à la portion congrue en France les services statistiques, qui doivent être les informateurs impartiaux et omniscients de l'opinion publique.

(1) L'organisation de la statistique en France a fait l'objet d'une brochure très précise et complète de notre éminent Directeur de la Statistique générale de la France, membre de l'Institut international de Statistique, M. Huber (Bruxelles, Établissements d'imprimerie « L'Avenir ». 1931).

CHAPITRE II

Rendement des Offices allemands.

Examinons quel est le rendement ou la production des Offices allemands de statistique.

Le « Statistisches Reichsamt » fait paraître chaque année 27 publications.

La plus générale, et qui est une synthèse des autres, c'est le bulletin bimensuel *Wirtschaft and Statistik*, lequel embrasse et résume toutes les statistiques économiques et financières, et, notamment, donne, pour employer le terme anglais, le *Statistical abstract* de tous les comptes de budgets publics du Reich, des Pays et provinces, districts et cercles, des communes, résumant non seulement les budgets, les « Soll einnahmen und Ausgaben », mais les comptes eux-mêmes, les « Ist-einnahmen » et les « Ist-ausgaben ».

Le *W. und St.* comprend de temps à autre, pour les finances publiques, des publications spéciales du plus haut intérêt. Citons, pour 1930, le n° 6 : « Répartition des impôts et des charges dans l'Empire allemand », le volume de 700 pages, concernant les recettes et les dépenses de l'Administration publique dans l'Empire allemand, pour les exercices 1913-1914, 1925-1926 et 1926-1927.

Un fascicule spécial paru en 1930 donne les recettes et dépenses publiques pendant l'année comptable 1927-1928. Un autre fascicule paru en 1931 a trait à 1928-1929. En mai 1931, a été publié un « Sonderbeilage » n° 9, intitulé : Aperçus statistiques du budget du Reich pour les années comptables 1927-1931.

Les travaux concernant l'ensemble de l'Administration publique sont récents. Ils sont de 1930.

Une préface du Président de l'Office, Dr Wagemann, précise les extraordinaires difficultés qu'il a fallu surmonter pour mettre au jour pour la première fois cette statistique financière, dont la matière dispersée a dû être rassemblée à travers les diversités des budgets et de la comptabilité du Reich, de 18 pays et de plus de 60.000 communes et Unions de communes.

Voici les 26 publications autres que le *W. und St.* :

L'Annuaire statistique (*Statistisches Jahrbuch*),

Le Cahier trimestriel et le Cahier mensuel,

La Statistique criminelle,

La Statistique du commerce,

La Statistique maritime des navires,

La Statistique de la navigation intérieure,

La Statistique médicale,

La Statistique de la population, celle de la colonisation (1),

La Statistique de l'assurance contre la maladie,

La Statistique de la prévoyance,

La Statistique des épizooties,

La Statistique de la monnaie (*geldwesen*),

La Statistique des prix unitaires,

(1) Il s'agit de l'installation d'agriculteurs dans les provinces de l'Est ou marches orientales. Les Allemands entendent aussi par le mot « Seidlung » les cités-jardins.

La Statistique de l'étranger,
La Statistique du bien-être de la jeunesse du Reich,
La Statistique de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés,
La Statistique de l'impôt sur la fortune,
La Statistique des finances et des impôts à l'étranger,
La Statistique de la charge fiscale,
La Statistique de l'impôt sur les salaires,
La Statistique de l'impôt sur le mouvement des marchandises transportées par les chemins de fer allemands,
La Statistique de l'impôt sur les successions,
La Statistique des impôts de consommation,
La Statistique de l'impôt et de l'économie publique.

Insistons sur les statistiques des finances publiques, c'est-à-dire sur la publication des résultats des comptes de l'exécution du budget, qui font connaître non plus des prévisions, mais les faits accomplis de recette et de dépense. *Rationi subsunt singula.* Tout est dans les comptes, disaient les jetons des gens des comptes, des conseillers et auditeurs de nos Chambres des Comptes, vieux finauds, dont, à la Législative de 1792, Malouet disait, à propos de la réorganisation du Bureau de Comptabilité : « Le cardinal de Richelieu eût été, pour un trésorier, un inspecteur moins redoutable qu'un auditeur des comptes exercé dans sa partie. »

Tout est dans les comptes, et c'est là que sont les réalités précises.

Il est donc très important que les comptes soient rendus en temps utile, le plus tôt possible après l'accomplissement des faits comptables.

En Allemagne, les comptes du Reich ont cette qualité, qu'ils ont acquise, il est vrai, après avoir jeté par-dessus bord la majeure partie de la comptabilité de la période de guerre.

Avec la comptabilité par gestion, ou par exercice réduit, les comptes de l'année comptable ou de l'exercice (Rechnungsjahr), sont présentés au Reichstag le 1^{er} octobre qui suit la fin de cette année, laquelle se termine le 1^{er} avril de la deuxième année du calendrier, pendant laquelle s'étend l'année comptable.

Les comptes sont donc présentés dans le délai de six mois qui suit la fin de l'année comptable et, comme la clôture des livres a lieu le 31 mai de la deuxième année de cette année comptable, on voit que l'Administration n'a, pour établir ses comptes et les publier, qu'un délai de quatre mois.

Ce sont les délais les plus courts qu'il soit possible d'envisager. L'année comptable qui s'étend sur deux années du calendrier finit le 1^{er} avril de la deuxième année du calendrier, les livres sont clos le 31 mai suivant, deux mois après la clôture de l'année comptable. C'est un délai complémentaire de l'exercice réduit à deux mois.

Puis le ministère des Finances a quatre mois pour établir et imprimer les comptes. Le tout est terminé le 1^{er} octobre suivant, date de la présentation des comptes au Reichstag.

Ainsi les comptes du budget du Reich concernant l'année comptable 1928-1929 au 1^{er} avril 1929 ont été présentés au Reichstag le 1^{er} octobre 1929.

Ceux de l'année comptable 1929-1930 terminée le 1^{er} avril 1930, le 1^{er} octobre 1930.

Et c'est ainsi que le *Wirtschaft und Statistik* de mai 1931 n° 8, a pu donner en fascicule spécial un aperçu statistique du budget du Reich pour les années comptables 1927 à 1931, lequel résume les comptes du Reich de 1927, 1928 et 1929, et ne se fonde sur les budgets que pour les années comptables 1930 et 1931 (1).

Au cours de l'exécution du budget même, le Parlement peut la suivre.

Pour le Reich encore, le *W. und St.* d'août 1931, page 612, donne moins de deux mois après la fin du mois dont il est rendu compte : 1° les chiffres des recettes et des dépenses du Reich en juin 1931; 2° la situation de caisse au 30 juin 1931 par rapport à celle du mois précédent; 3° la situation de la dette consolidée et à court terme fin juin 1931 comparée à la situation au 31 mai.

Pour les Pays, ponctualité à peu près semblable.

En Bavière, par exemple, le compte de l'année comptable 1927-1928 est présenté au Landtag le 5 janvier 1929, après avoir été visé par le Président de la Cour des Comptes le 19 octobre 1928.

En Wurtemberg, les comptes de l'année comptable 1927-1928 au 31 mars 1928 ont été présentés au Landtag le 28 juin 1929.

Mais voici qui est plus fort :

En fin août 1931, le *W. und St.* n° 16 (2^e fascicule d'août), publie, page 608, les résultats centralisés des comptes des communes et unions de communes (provinces, districts et cercles) pour l'année comptable 1929-1930, avec les évaluations des opérations de l'année comptable 1930-1931, d'après les budgets, y compris les crédits supplémentaires.

Le *W. und St.* de fin septembre 1931 fait connaître les dettes du Reich, des Pays et des collectivités communales les plus importantes (communes au-dessus de 50.000 habitants et collectivités provinciales) au 30 juin 1931.

Cette publication est faite en exécution de la nouvelle ordonnance sur les statistiques financières du 28 février 1931 (R. G. B., 1, I, p. 32). Cette ordonnance oblige les Pays, les communes de plus de 50.000 habitants, et les unions provinciales (provinces de Prusse et de Hesse et cercles bavarois) à dresser des états trimestriels (auparavant mensuels en général), les autres unions communales et les communes entre 10.000 et 50.000 habitants, des états semestriels (auparavant en général trimestriels), les communes encore plus petites, des états annuels de leur dette.

L'Ordonnance exige de plus des indications sur la dette à court terme, sur les mouvements de la dette, augmentations et amortissements.

Autres exemples de la promptitude avec laquelle les statistiques de tout ordre sont publiées par le *W. und St.*

Le n° 2 de septembre 1931 donne la statistique du commerce extérieur allemand en août 1931, en récapitulant les résultats des mois de janvier-août 1931. Ce numéro publie la statistique des automobiles en 1931 au 1^{er} juillet 1931, le trafic sur les routes d'eau intérieures et sur mer en juillet 1931, l'indice des frets allemands en août 1931;

(1) Le millésime indiqué aux budgets est celui de la première année de l'exercice ou année comptable : le budget de 1931 a trait à la période 1^{er} avril 1931-31 mars 1932.

Les recettes fiscales et les transferts d'impôts aux Pays d'avril à juin 1931 ;

La dette du Reich en juillet 1931 ;

Le produit de l'impôt sur le tabac en juillet 1931 ;

La statistique des sociétés par actions en août 1931, celle concernant dans les divers pays d'Europe les montants d'or et de devises en juillet, la circulation monétaire et les crédits bancaires en juin et juillet ;

Le mouvement des entreprises en août 1931 ;

Le marché de l'argent en août et au commencement de septembre ;

Les cours des emprunts d'État intérieurs et extérieurs de mars à août 1931, emprunts Dawes, Young, Liberty Loan New York, Victory Loan London, rente française ;

La statistique des mariages, naissances et des décès en Allemagne, pendant le 1^{er} trimestre 1931 ;

Les statistiques allemandes sont donc très promptement publiées. Elles sont à jour.

CHAPITRE III

Rendement du système français.

Notre S. G. F., si maigrement dotée, n'en publie pas moins trois catégories de documents : le *Bulletin mensuel* de la S. G. F. et du service d'observation des prix, qui donne les indices économiques hebdomadaires en France et dans divers pays, les prix de gros et de détail, les indices des prix de détail et le coût de la vie, en France et dans divers pays, les indices de la production industrielle en France et dans divers pays ; la statistique des transports, du placement, du chômage, des faillites en divers pays, celle du commerce extérieur en France et à l'étranger, celle des changes, compensations, émissions de valeurs mobilières, recouvrements budgétaires en France, celle des marchés monétaires et banques centrales en France et dans divers pays.

Le *Bulletin trimestriel* édité par la S. G. F. reprend, coordonne et complète les chiffres des bulletins mensuels, en y ajoutant des statistiques du mouvement de la population, les résultats des statistiques municipales.

Des enquêtes et travaux, un memento législatif et administratif, des études spéciales complètent les bulletins trimestriels.

Enfin l'*Annuaire statistique* comprend : 1^o des tableaux annuels pour la France, ses colonies et pays de protectorat ; 2^o des tableaux rétrospectifs pour la France et divers pays étrangers. Ces tableaux s'arrêtent en général à 1928 et 1929 dans l'*Annuaire* de 1930.

On reproche parfois à la S. G. F. sa lenteur : ainsi, parmi ses publications récentes, le bulletin trimestriel de *septembre 1931* note l'*Annuaire statistique* de 1930 (sous presse), les résultats statistiques du recensement général de la population en 1921 et en 1926.

La statistique des familles et des habitations en 1911,

La statistique internationale du mouvement de la population de 1901 à 1910 ;

La statistique des institutions d'assistance en 1928 (sous presse), un rapport sur les échelles et taux de traitements des fonctionnaires en 1921 ;

Les travaux de 1917 à 1919 du Comité permanent d'études relatives à la prévision des chômages industriels;

Les travaux en 1920 de la Commission centrale d'études relatives au coût de la vie.

Un aperçu des importations dans les divers pays de 1911 à 1913 avec indication des provenances françaises et étrangères;

Une enquête sur les conditions de la vie ouvrière ou rurale en France en 1913-1914;

Toutes ces publications *récentes* sont bien tardives.

Mais à qui la faute, si ce n'est aux Pouvoirs publics, qui mesurent trop étroitement les crédits afférents à une institution dont l'importance n'est pas à démontrer. Fort heureusement, les bulletins trimestriels et mensuels sont au courant, et le bulletin mensuel de *septembre 1931* par exemple, quand il donne les « principaux indices de la conjoncture » dans les divers pays, se base sur les indices concernant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet 1931, et même en partie, pour l'Allemagne et la Grande Bretagne, le mois d'août 1931.

Les divers ministères établissent de leur côté certaines statistiques.

Ainsi le Bureau de statistique du ministère des Finances élabore le précieux *bulletin* mensuel de statistique et de législation comparée.

Les ministères de l'Agriculture, du Commerce, de la Guerre, de l'Hygiène, de l'Instruction publique, de la Justice, de la Marine, du Travail, des Travaux publics, publient aussi divers documents statistiques énumérés dans un rapport du directeur de la Statistique générale daté de 1920, qui a été publié dans le *Bulletin* du Conseil supérieur de statistique, n° 12, de 1930, énumération mise à jour dans la brochure de M. HUBER, parue en 1931.

Les statistiques publiées avant la guerre, et qui continuent à l'être avec des retards plus ou moins grands, sont au nombre de 2 pour l'Agriculture, de 5 pour le Commerce, de 10 pour les Finances, de 5 pour la Guerre, de 4 pour l'Hygiène, de 6 pour l'Instruction publique, de 3 pour la Justice, de 2 pour l'Intérieur, de 3 pour la Marine, de 13 pour le Travail, sans compter la Statistique générale du mouvement des prix, de 4 pour les Travaux publics.

Ces statistiques sont surtout des statistiques économiques. Elles ont trait aussi aux finances publiques.

Le rapport du Directeur de la Statistique générale de la France au ministère du Travail, en date du 20 février 1920, qui a provoqué la réunion du Conseil supérieur de statistique en mars 1920, range parmi les principales statistiques publiées avant la guerre celles des finances. Et, parmi les statistiques publiées par le Ministère des Finances, il met en première ligne le compte général de l'Administration des Finances.

Mais ce compte, comme les comptes définitifs des ministères qui le complètent, et le projet de loi de règlement de l'exercice, qui est la dernière et définitive étape de notre comptabilité publique, le résumé et la synthèse des opérations d'un budget, ces comptes et projet de loi sont établis par le Ministère des Finances et les divers ministères avec des retards lamentables.

Avant la guerre déjà, les retards apportés au vote des projets de loi de règlement des budgets étaient considérables, et c'est après la fin de la guerre que les lois de règlement de vieux budgets remontant à 1907 ont été votées.

Voici quelques dates :

Exercices	Dates des lois de règlement
1906	5 avril 1912.
1907	3 février 1921.
1908	10 juin 1921.
1909	10 juin 1921.
1910	19 juillet 1921.
1911	19 juillet 1921.
1912	9 février 1922 (<i>J. O.</i> 12 février 1922).
1913	6 décembre 1927.
1914	6 juin 1929.

Depuis la guerre, le Ministère des Finances a fait ce que l'on a appelé « la coupure », destinée à préparer à la fois deux séries de comptes, ceux de la période de guerre dont l'apurement nécessitait beaucoup de temps et présentait des difficultés particulières, ceux de la période postérieure à 1920, dont on espérait la présentation dans les délais normaux d'avant guerre.

Mais « la coupure », prescrite par la loi du 29 décembre 1923, n'a pas donné d'heureux résultats. On a voulu trop bien faire et on a mal fait.

Pour les comptes de la période de guerre, le Ministère des Finances a publié en 1920 le compte général des finances de l'année 1914, en 1921 le compte de l'année 1915.

Les déclarations générales sur les comptes des ministres relatifs à l'année et à l'exercice 1914 ont été délibérées par la Cour des Comptes en juillet 1922 et transmises au Ministère des Finances en août 1922, après avoir été prononcées en audience solennelle et publique.

Elles ont été publiées au *Journal officiel* du 5 octobre 1922.

Mais c'est en juin 1924 que le Ministère des Finances a publié, en un volume spécial, avec ses éclaircissements, les déclarations prononcées en 1922 et 1923 sur divers comptes en matières remontant jusqu'à 1907 et sur les comptes en deniers de l'année et de l'exercice 1914. Cependant, le rapport public de la Cour des Comptes publié en 1920 contient les observations concernant les services de l'État et du Trésor en 1914.

Pour l'exercice 1915, la Cour des Comptes n'a pu prononcer qu'en août 1924 sa déclaration générale sur les comptes de cet exercice (*J. O.* 15 août 1924).

Le Rapport public élaboré en avril 1923, publié en mars 1924, avec les éclaircissements, comprend les observations relatives à l'exercice 1915.

D'autre part, le rapport de M. Perreau-Pradier, n° 6933, du 10 janvier 1924, présenté à la Chambre des Députés au nom de la Commission des Comptes définitifs et des économies, conclut à l'adoption du projet de loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1915 sous réserve des observations de ce rapport, qui s'inspire des observations contenues dans les rapports publics de la Cour. M. Perreau-Pradier conclut à l'adoption du projet de loi sans se préoccuper de la déclaration générale sur l'année et l'exercice 1915 et avant que cette déclaration ait été prononcée et, d'autre part, sans attendre les réponses des ministères aux déclarations générales, et au rapport de la Cour sur l'exercice 1915, distribué avec les réponses en mars 1924, après la présentation du rapport parlementaire à la Chambre à la date du 10 jan-

vier 1924; partant, le rapport parlementaire a proposé l'adoption du projet de loi de règlement du budget de 1915, sans le débat contradictoire légal entre l'Administration et la Cour, avant les éclaircissements en réponse au rapport de la Cour sur 1915, avant même que la Chambre des Députés ait été légalement assurée par les déclarations générales de l'exactitude des comptes ministériels de l'année et de l'exercice 1915 (1).

Suivons la situation de l'apurement des budgets des exercices suivants.

Le Ministère des Finances a publié, en 1925, le compte général des finances de l'année 1916, le 15 janvier 1930, le compte général de 1917.

Et c'est le 30 juillet 1931 seulement que, à raison de la production tardive d'une série de comptes ministériels, la Cour des Comptes a pu enfin prononcer sa déclaration générale sur les comptes de l'année et de l'exercice 1917. Quatorze ans séparent les deux millésimes 1931 et 1917. Et le Parlement? Quand votera-t-il la loi des comptes de cet exercice?

Pour la période d'après guerre, — la période d'après la coupure, — le Ministère des Finances a publié, le 20 janvier 1929, le compte général des finances de 1921. Et la Cour des Comptes, faute de production d'un certain nombre de comptes ministériels, n'a pu prononcer que le 21 mai 1930 sa déclaration générale sur les comptes de l'année et de l'exercice 1921 (2).

Le Ministère des Finances a publié le 2 février 1931 le compte général de l'année 1922; en janvier 1931, le compte définitif des recettes et le projet de loi de règlement de l'exercice 1922. Il a publié en août 1931 le compte général de l'année 1923. Le projet de loi de règlement de l'exercice 1923 a été déposé à la Chambre des Députés au début de juillet 1931.

La Cour des Comptes n'a pu rendre encore sa déclaration générale sur les comptes de l'année et de l'exercice 1922, à défaut des documents nécessaires pour qu'elle puisse être complètement élaborée. Elle va la prononcer au début de 1932.

* * *

A défaut de la présentation en temps normal du compte général de l'Adminis-

(1) Au cours de sa première délibération sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1915, dans sa séance du 28 janvier 1932, le Sénat a adopté la résolution ci-après :

« Le Sénat, constatant que la production tardive d'un certain nombre de comptes ministériels fait obstacle au double contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement, invite le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour faire cesser cette situation et pour revenir au rythme normal qu'avait entendu rétablir, après la guerre, par des mesures transitoires, la loi de 1923;

« Rappelle que le contrôle ne peut être effectif que s'il se produit dans un court délai après l'exécution des budgets;

« Dit enfin que la production rapide des comptes constitue la seule documentation qui permette de suivre utilement les Mouvements du Trésor, de constater les excédents de recettes qui doivent revenir à la Caisse autonome d'amortissement, enfin de connaître à tout moment la situation réelle des Finances de l'État. »

Le rapport de la Commission sénatoriale des Comptes définitifs sur ledit projet, adopté par la Chambre des Députés, a été distribué le 16 juin 1931 (*J. O.* de 1932, page 53).

(2) Le volume qui contient, avec les déclarations générales, les éclaircissements des ministères n'a été distribué qu'en 1930, M. Perreau-Pradier a présenté néanmoins à la Chambre des Députés le 18 décembre 1929 au nom de la Commission des Comptes définitifs et des économies un important rapport de 500 pages, n° 2631, à fin de vote du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1921 — 2^e session extraordinaire de 1929, — lequel projet avait été déposé le 28 juin 1928.

tration des Finances, du projet de loi de règlement des budgets, des comptes définitifs des ministères, quels sont, avant leur publication tardive, les éléments d'information dont nous disposons?

Pour les recettes, tout va bien, le Ministère des Finances publie, chaque mois, au *Journal officiel*, la situation des recouvrements comparés aux prévisions, et ces situations comprennent même les impôts directs et taxes assimilées recouvrés par la régie des contributions directes pour le compte des communes et des départements.

D'autre part, chaque année, les régies du ministère des Finances publient régulièrement leurs statistiques particulières. La régie des contributions directes publie ainsi les renseignements statistiques relatifs aux contributions directes et aux taxes assimilées, y compris celles perçues au profit des départements et des communes; le volume concernant l'exercice 1929 a été publié en 1930 par la Direction générale des Contributions directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre (ministère du Budget). Les statistiques de l'enregistrement, des successions, etc..., la statistique des contributions indirectes, celle des manufactures de tabac et d'allumettes sont publiées chaque année régulièrement et en temps opportun par les régies.

Le *Bulletin mensuel de la S. G. F.* reproduit, en sus de la statistique des douanes, celle des recouvrements budgétaires intéressant le budget général, la caisse autonome, les recettes des postes, les opérations des caisses d'épargne nationale et ordinaires.

Le *Bulletin trimestriel* de juillet-septembre 1931 de la S. G. F. comprend dans ses statistiques générales les finances publiques, revenus de l'État jusqu'à juin 1931 inclus, recouvrements budgétaires pour le compte de l'État et de la Caisse autonome, et, dans les statistiques municipales, il donne le produit des octrois pendant le 1^{er} trimestre 1931.

L'Annuaire statistique est plus complet et la partie qui a trait au Gouvernement et à l'Administration se divise en deux sections : finances de l'État, finances des départements et des communes. La première concerne la dette publique et la trésorerie, le budget, les produits du budget. Les éléments en sont puisés dans les bulletins de statistique du ministère des Finances, dans les renseignements communiqués par le Ministère des Finances, dans les rapports et documents parlementaires.

Mais tout ceci avec quelque retard par rapport aux statistiques allemandes. Ainsi, en octobre 1931, la S. G. F. n'a fait paraître encore que l'Annuaire de 1929, publié en 1930. Cet annuaire de 1929 nous donne l'état de la dette publique en 1928, les budgets votés pour 1929 et 1930, les recouvrements budgétaires des années 1927, 1928, 1929, et, pour les produits du budget, il s'agit en général des impôts recouvrés en 1928.

Pour la section relative aux finances des départements et des communes, il s'agit d'un passé bien plus lointain; en ce qui touche les départements, de l'année 1927; en ce qui touche les communes, de l'année 1923; pour les octrois, de l'année 1928. C'est que la S. G. F. ne peut que suivre le ministère de l'Intérieur, qui, seul, commande les préfets et peut seul les inviter, par des circulaires, à envoyer à Paris les éléments statistiques de la province.

Or, le Ministère de l'Intérieur est très lent, faute d'argent et de personnel.

Il en était en 1920 à la statistique financière des départements de 1915 et à la statistique financière des communes de 1914. Depuis, il a publié la statistique des finances départementales de 1927, et, en 1930, la statistique de l'exercice 1928. Il a aussi publié en 1925 la statistique financière communale concernant l'année 1923 et publiera au début de 1932, d'après les comptes, celle de l'exercice 1929 clos le 31 mars 1930, en sautant les années 1924 à 1928 inclus.

En ce qui touche les colonies, l'Annuaire statistique est plus à jour; il donne les chiffres des budgets de 1923 à 1930, mais il en est encore à la dette des diverses colonies françaises au 1^{er} janvier 1912.

Pour l'Algérie, nous trouvons les budgets des exercices 1925 à 1930, mais les budgets départementaux et communaux de 1922 à 1927 seulement.

Pour la Tunisie, on en est aux recettes et dépenses des exercices 1919 à 1926 pour l'État, à celles de 1919 à 1927 pour les communes; l'Annuaire comprend pour le Maroc les recettes et dépenses des exercices 1924 à 1929.

Pour l'Indochine, comme pour les autres colonies, les chiffres globaux des budgets sont donnés y compris les budgets de 1930, mais les budgets locaux sont omis, et, pour ces budgets de 1922 à 1926, l'Annuaire de 1930 renvoie, comme pour la dette publique de 1922 à 1926, à l'Annuaire de 1927.

Voilà donc ce que nous trouvons dans les documents statistiques de la S. G. F. : des prévisions, car les budgets ne sont que des prévisions; et des recouvrements.

Donc, pour les budgets et les recettes, nos statistiques plus ou moins à jour — moins qu'en Allemagne — donnent des éléments suffisants, complets pour l'État, incomplets pour les départements et les communes, parce que les statistiques du ministère des Finances ne donnent pour ces collectivités publiques que le montant des impôts recouvrés par les régies des contributions directes et indirectes et non le montant de tous les impôts et revenus locaux; les comptes des départements et des communes étant coordonnés et publiés avec les retards lamentables que nous avons notés.

Cependant, pour les recettes de l'État, rien à dire; pour celles des budgets locaux, les plus gros chiffres sont donnés.

C'est pour les dépenses de l'État comme pour celles des départements et des communes que rien ne va plus et que le Parlement, le statisticien, le publiciste, que l'homme de la rue sont dans la nuit.

En ce qui touche les dépenses effectuées, que trouvons-nous en effet avant la publication tardive des comptes?

Le projet de budget général de l'État pour l'exercice 1931-1932 donne le tableau des crédits ouverts ou demandés du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1930.

Ce sont encore des prévisions.

Au *Journal officiel* sont insérés mensuellement des tableaux des émissions d'ordonnances de paiement, mais, faute d'envoi régulier, par les divers ministères à celui des Finances, des éléments de comptabilité nécessaires, ces tableaux ou états sont manifestement incomplets et on peut se demander pourquoi leur publication est continuée.

C'est cette irrégularité dans l'envoi au ministère des Finances des états des

ordonnances émises et des paiements effectués qui met obstacle à l'établissement en temps utile des écritures centrales des Finances.

La seule information publiée quant à l'exécution des dépenses du budget de l'État est la situation provisoire, établie en chiffres ronds, en millions, des recettes et des dépenses du Trésor pendant des années déjà anciennes, situation que contiennent les projets de budget de l'État. Ainsi, le projet de budget de 1931-1932 présenté à la Chambre des Députés le 11 juillet 1930 donne les chiffres des recettes et dépenses du Trésor en 1928 et 1929. Et le tableau s'arrête au 31 décembre de la deuxième année considérée sans indiquer les dépenses ou les recettes effectuées pendant les délais complémentaires de l'exercice. Ainsi le projet de budget de 1931-1932 s'arrête au 31 décembre 1929, et ce n'est que pour l'exercice 1928 qu'il permet d'obtenir, par une addition des dépenses de cet exercice, faites en 1928 et 1929, le chiffre provisoire des dépenses de l'exercice 1928.

C'est en effet à titre provisoire que la situation des recettes et des dépenses du Trésor pendant les années 1928 et 1929 (p. 171, budget de 1931-1932), est établie d'après les documents périodiques fournis par les comptables, mais les chiffres ne peuvent être définitifs qu'après examen des pièces justificatives et rapprochement des écritures des ordonnateurs et des comptables, et ils restent provisoires « jusqu'à l'époque où les comptes généraux des finances afférents aux exercices intéressés auront pu être établis » (p. 171 de l'exposé des motifs du budget de 1931-1932).

De plus, les tableaux donnés par le ministère des Finances décèlent un chiffre impressionnant des opérations restant à classer ou à régulariser. Le compte « Dépenses à régulariser » s'élève, en dépenses ou sorties de caisse :

En 1927, à 124 milliards 393 millions.
En 1928, à 101 milliards 887 millions.
En 1929, à 102 milliards 584 millions.

Le compte d'avances à régulariser par des tiers :

En 1927, à 2 milliards 788 millions.
En 1928, à 2 milliards 896 millions.
En 1929, à 2 milliards 784 millions.

Ces dépenses extrabudgétaires sont atténuées par les opérations à régulariser qui ont reçu au cours de l'année une imputation définitive.

Ces régularisations s'élèvent fort heureusement à des sommes importantes :

En 1927, 117 milliards 663 millions.
En 1928, 96 milliards 288 millions.
En 1929, 94 milliards 473 millions.

Mais l'Administration des Finances a beau régulariser chaque année la majeure partie des dépenses payées sans imputation à des crédits budgétaires ou imputées à des comptes d'attente, il en est effectué chaque année presque autant que l'année précédente.

Voilà un obstacle au prompt établissement des comptes définitifs des dépenses.

Plus diligente que la Direction de la Comptabilité publique au ministère

des Finances, qui vérifie et met en état d'examen par la Cour des Comptes les comptes des comptables du Trésor, ou que la Direction du Budget, qui tient les écritures centrales, la Caisse des Dépôts — malgré l'importance croissante du chiffre de ses opérations — publie régulièrement son compte rendu et, le 26 juin 1930, la Commission de surveillance de la Caisse a présenté aux Chambres le rapport sur les opérations de l'année 1929, et le 25 juin 1931, le rapport sur l'année 1930.

Mais c'est tout, et c'est en vain que la Cour des Comptes dans chacun de ses rapports publics appelle l'attention du Gouvernement et du Parlement sur les graves inconvénients des retards apportés dans la présentation des comptes : *Vox clamans in deserto*.

Ajoutons que les projets de budget de l'État donnent la situation des recettes et dépenses effectuées et les soldes concernant les services spéciaux du Trésor. Ainsi le projet de budget de 1931-1932 comprend le tableau des services spéciaux et comptes spéciaux arrêtés au 31 mars 1930, cette date étant le terme de l'année financière 1929; ce tableau aboutit à un solde débiteur de 13.981.498.000 francs.

Le ministre des Finances, le Parlement, la presse et l'opinion s'intéressent au budget, c'est-à-dire à l'avenir, et non aux comptes, c'est-à-dire au passé. On oublie que le passé est la leçon de l'avenir.

Il est vrai que le montant des crédits budgétaires, cumulé avec celui des excédents des crédits supplémentaires sur les annulations de crédits, donne le chiffre approché des dépenses de l'État, mais ce chiffre peut être loin de la vérité finale, quelque soin qu'ait l'Administration de ne pas effectuer de dépense sans crédits et de soumettre au Parlement les annulations de crédits non employés en ne les reportant pas sans qu'un contrôle public intervienne.

Et c'est ainsi que, si l'on peut calculer la charge fiscale par tête d'habitant, il nous paraît impossible de calculer sûrement les dépenses par habitant et, en particulier, les charges de guerre qui sont une partie des dépenses publiques.

Comment faire ce calcul en l'absence de comptes des dépenses publiques françaises postérieures à 1923 pour l'État, 1928 pour les départements, 1923 mais bientôt 1929 pour les communes, en l'absence de statistiques faisant ressortir ce que les Allemands appellent le « Reiner Finanzbedarf », c'est-à-dire la dépense nette, déduction faite des doubles emplois inévitables par suite des rapports perpétuels qui existent entre collectivités publiques diverses, lesquelles sont dans une mesure très large des vases communicants?

Ces critiques faites — car nous aimons à nous critiquer, c'est notre habitude d'esprit — disons cependant que si l'Allemagne fait ses comptes et les présente dans de courts délais, elle ne sait guère compter c'est-à-dire équilibrer ses recettes et ses dépenses.

Nous avons opposé la France économe à l'Allemagne prodigue.

Nous avons dit qu'il y a ni riches ni pauvres, réserve faite du minimum de salaire vital; qu'il n'y a que des gens, ou des nations, qui savent ou ne savent pas compter.

Présenter ses comptes dans de courts délais, c'est bien, c'est la ponctualité, c'est une qualité; les présenter en retard, mais en équilibre, c'est mieux, parce que c'est l'ordre, qui est à la base de bonnes finances.

CHAPITRE IV

EXAMEN DES MÉTHODES ALLEMANDES. — REINER FINANZBEDARF ET CHÔMAGE

LE « REINER FINANZBEDARF ».

Je viens de parler du Finanzbedarf. Aussi bien, je suis amené à exposer une méthode intéressante employée par les Allemands dans l'établissement de leurs statistiques de finances publiques.

Nos statistiques, comme nos comptes, n'embrassent pas dans un seul ensemble les opérations de recettes et de dépenses des diverses collectivités publiques. Elles les exposent séparément.

Les statistiques allemandes ont trait au contraire à l'ensemble de ces opérations et aboutissent à des totaux généraux très intéressants. Et ce sont ces totaux qui nous ont permis de calculer aisément le pourcentage de la charge des réparations par rapport à l'ensemble des dépenses des diverses collectivités allemandes responsables des paiements réglés par le Plan Young.

Rappelons que ce pourcentage a été ou sera, sous l'empire du plan Dawes, de 2,1 % en 1925-1926; de 3,3 % en 1926-1927; de 5 % en 1927-1928; sous l'empire du plan Young : de 3,30 % en 1931-1932; de 5 % dans l'avenir; annuité à la charge du budget du Reich sous déduction de la contribution de la Compagnie des chemins de fer allemands, et de la charge de l'industrie — 9 % sans cette déduction (annuité de 1988 millions rm sur 22 milliards rm de dépenses publiques).

Pour aboutir à ces totaux des dépenses publiques, les statisticiens allemands établissent ce qu'ils appellent le Finanzbedarf, ou plus proprement, le Reiner Finanzbedarf, le besoin financier nettoyé.

Les statistiques allemandes des dépenses publiques distinguent de plus le Finanzbedarf et le Zuschussbedarf.

Pour la détermination de l'ensemble du Finanzbedarf de l'Administration publique dans l'Empire allemand, lequel est obtenu par l'addition du Finanzbedarf du Reich, et de celui des Pays et des communes et unions de communes (1), les doubles emplois doivent être déduits, qui se produisent lorsqu'une personne administrative fournit à une autre un appoint pour la couverture des frais d'un service administratif. Lorsque, par exemple, une commune construit une maison d'école avec le secours du Pays, le compte de la commune en fait apparaître les frais dans leur totalité en dépense et il porte en recette la somme fournie par le Land comme contribution à la construction du bâtiment. Mais cette contribution est comptée aussi comme dépense dans le compte du Land et il y a aussi dans ce compte naturellement une couverture en recette. En additionnant les sommes portées dans les comptes du Land et de la commune pour rechercher le total des dépenses et des recettes des deux personnes administratives, les articles de comptes seront comptés deux fois. Le Finanzbedarf

(1) On entend par unions de communes les provinces, cercles ou districts.

des deux personnes administratives considérées ensemble paraîtrait plus élevé qu'il ne l'est en réalité. Si une union de communes intervient encore, qui continue la contribution du Land à la commune, il y a encore des doubles emplois.

Pour la détermination d'ensemble du Finanzbedarf des personnes administratives intéressées, un nettoyage de ces doubles emplois est nécessaire, d'après le principe qu'une dépense doit être comptée, sans considérer le compte où elle est décrite, là où elle est effective : la contribution du Land qui la verse en la prenant à sa charge ne peut être considérée ni comme une dépense ni comme une recette de la commune. C'est d'après ce procédé de nettoyage qu'a été obtenu dans son ensemble le Finanzbedarf de l'Administration publique de l'Empire allemand (Reich, Pays et communes, y compris les unions de communes.)

Donc, pour le calcul du Finanzbedarf, dénommé aussi Reiner Finanzbedarf, après suppression des doubles emplois, l'Office de Statistique a pris pour règle de n'imputer les dépenses qu'au budget de la collectivité qui en supporte réellement la charge.

Ainsi les dépenses effectuées au moyen du versement par le Reich aux Pays de la contribution à la police, laquelle est pour le Reich une dépense réelle et définitivement à sa charge, sont constatées en dépense au seul budget du Reich. La recette et la dépense d'emploi de cette contribution, inscrites aux budgets des Pays, disparaissent des statistiques, sont nettoyées des comptes des Pays, de leurs recettes et dépenses (1). Au contraire, pour les transferts d'impôts par le Reich aux Pays, 20 milliards de francs par an en chiffres ronds, la recette faite par le Reich et la dépense du versement aux Pays disparaissent dans les statistiques des recettes et dépenses du Reich; la dépense du versement par une collectivité à une autre n'étant qu'un mouvement de fonds disparaît, comme la recette fiscale inscrite au budget de la collectivité qui reverse les fonds à employer; cette recette est éliminée du budget du Reich, c'est-à-dire de la collectivité qui a reversé parce que celle-ci n'a pas profité en définitive des fonds ainsi reversés par elle. La recette et la dépense d'emploi définitives sont inscrites dans les statistiques aux seuls comptes des Pays bénéficiaires des recettes et qui les ont employées.

C'est ainsi qu'on obtient le Finanzbedarf, qui est l'ensemble des dépenses brutes, réelles ou définitives, déduction faite des opérations afférentes à ces versements faits de collectivité à collectivité qui constituent des doubles emplois.

Mais l'Office de Statistique a voulu aussi calculer les charges nettes des services, c'est le Zuschussbedarf, littéralement « le besoin de secours d'argent », ou plutôt la dépense nette des services. Le Zuschussbedarf, c'est le Finanz-

(1) La grosse masse des dépenses de police est laissée par les statistiques à la charge des Pays et des communes. Ces dépenses de police se sont élevées en 1928-1929 à 870,4 millions de rm. soit 5 milliards 274 millions de francs, somme qui comprend la dépense de la Schutz-Polizei, la seconde armée du Reich, plus importante que la Reichswehr. La contribution du Reich, 200 millions, est laissée par les statistiques à la charge du Reich. Le surplus 870—200 millions est seul mis par les statistiques à la charge des Pays et des communes, alors que les budgets et les comptes des pays et des communes comprennent en recette la totalité de 870,4 millions dont l'emploi en dépenses est décrit, justifié et contrôlé dans ces budgets et comptes.

bedarf dont on déduit : 1° les recettes propres des services, recettes administratives, comme toutes redevances ou prix de services rendus ou remboursement de frais, comme les frais de justice, ou les amendes, ou le prix des places dans les théâtres et concerts, qui viennent atténuer, disent les Allemands, soit les dépenses d'administration de la justice, soit les dépenses que font les collectivités publiques en ce qui touche les théâtres et concerts; 2° les ressources provenant d'emprunts faits par ces services. Les recettes administratives sont à peu près l'équivalent des recettes que notre comptabilité publique dénomme « recettes en atténuation de dépenses ».

Le Zuschussebedarf est ainsi l'ensemble des dépenses à la charge des ressources générales d'origine fiscale, comme aussi à la charge des ressources nettes provenant des exploitations.

La proportion d'augmentation des dépenses des collectivités publiques allemandes varie suivant que l'on prend pour base de calcul le Finanzbedarf ou le Zuschussbedarf, lequel passe de 5 milliards 437 millions de marks en 1913-1914 à 11 milliards 728 millions en 1925-1926, alors que le Finanzbedarf a passé de 7 milliards 178 millions en 1913-1914 à 14 milliards 465 millions en 1925-1926. En 1926-1927, le Finanzbedarf est de 17 milliards 200 millions, le Zuschussbedarf de 13 milliards 630 millions.

Calculées par tête d'habitant, les dépenses brutes auraient augmenté en 1925-1926 de 84,90 %, tandis que les dépenses nettes auraient augmenté de 99,1 % par rapport au chiffre de 1913-1914.

L'Office de Statistique mesure ainsi par le Finanzbedarf l'augmentation générale actuelle des charges financières de l'Allemagne par rapport à 1913, et par le Zuschussbedarf, l'effort fiscal supplémentaire actuel demandé au contribuable allemand, par rapport à 1913. Mais, au point de vue du contrôle des dépenses et des économies possibles sur les services, il convient de considérer la totalité des crédits ouverts, des dépenses faites, sans compensation entre les dépenses et les recettes en atténuation de dépenses.

A ce point de vue, le Finanzbedarf est plus intéressant que le Zuschussbedarf parce qu'il donne des chiffres qui ne sont pas « nettoyés », suivant l'expression allemande, par des atténuations incontrôlables, parce qu'il donne le montant des dépenses réellement effectuées déduction faite de simples doubles emplois provenant des reversements de collectivité à collectivité et dont le calcul n'est pas arbitraire.

Nous avons tenté de faire ce travail de nettoyage dans le tome III de notre ouvrage sur le Contrôle des finances en France et à l'étranger pour aboutir à un chiffre total de nos dépenses publiques.

Mais, en définitive, nous n'avons pas de méthodes statistiques en ce qui touche le calcul du total de nos dépenses publiques.

Où sont les comparaisons générales, cependant indispensables, entre la France et l'étranger concernant les charges de la dette publique, ou les dépenses sociales, ou les charges fiscales, ou les allocations de secours de chômage?

Nous avons la loi de finances pour le budget de l'État, les lois et décrets ouvrant les crédits supplémentaires, les lois et décrets d'annulation de crédits, mais nous n'avons pas de statistiques départementales ou communales coordonnant en temps utile les budgets locaux, établies sur le même plan, et aboutis-

sant à des vues d'ensemble sur les diverses catégories de dépenses publiques auxquelles concourent à la fois l'État, les départements et les communes.

Ce travail, les Allemands le font. Ils aboutissent à des statistiques générales des dépenses de l'Administration du Reich, des États et des communes, classées par grandes catégories, par nature de dépenses.

Nous n'arrivons pas à cette synthèse si utile parce que nous n'avons pas de statistiques financières générales établies en déduisant les doubles emplois budgétaires et comptables entre collectivités publiques différentes.

Personne ne fait en France ce travail méticuleux, qui nécessite l'examen chapitre par chapitre, article par article, de chaque budget ou compte, pour rechercher tous les versements de subventions ou autres faits par une collectivité à une autre collectivité, — les budgets et les comptes de l'État, des départements, des communes, des budgets généraux ou locaux des colonies étant souvent des vases communicants.

Ce travail, les Allemands le font. En le faisant, ils dégagent le Reiner Finanzbedarf, le besoin d'argent, la dépense nettoyée et ils peuvent ainsi dégager périodiquement et régulièrement le total général des dépenses publiques, ce que ne font ni nos statisticiens, ni nos fonctionnaires du ministère des Finances, ni nos parlementaires.

II

Les statistiques du chômage en Allemagne

I. — ÉLOGE DE LA MÉTHODE OBJECTIVE DE CALCUL DE LA QUANTITÉ DE TRAVAIL OU DE CHÔMAGE, MÉTHODE EMPLOYÉE DANS LA STATISTIQUE DES SYNDICATS POUR LES CHÔMEURS PARTIELS.

Les statistiques allemandes du chômage méritent un éloge et un examen critique.

Un éloge, parce que, pour les industries syndiquées : 4 millions d'ouvriers sur 11.300.000 salariés, le *W. und St.* calcule non pas seulement le nombre des chômeurs complets ou partiels, mais aussi le travail effectué par ceux-ci comme par ceux-là, la quantité ou la proportion d' « employment », suivant le terme anglais, dans l'industrie allemande par rapport à la quantité, ou à la proportion du nombre d'heures de chômage.

Cette méthode objective et non plus subjective est seule exacte du moment que l'on comprend dans les chômeurs les chômeurs partiels, ce que font les Allemands dans leurs statistiques des syndicats.

Les statistiques allemandes méritent un examen critique, car elles commencent par donner des chiffres globaux de chômeurs dans toutes les catégories de salariés, chiffres impressionnants qui appellent une discrimination parce que le chiffre global semble comprendre parmi les chômeurs sans distinction des chômeurs partiels, secourus ou non.

On dit que l'Allemagne a 4 millions de chômeurs. Donnons quelques précisions sur ce point :

Leur nombre officiel s'élève à :

Fin novembre 1929	2.035.000
31 décembre	2.850.000
31 mars 1930.	3.040.000
31 mai 1930	2.634.000
31 juillet 1930	2.765.000
Fin novembre 1930.	3.698.000
Fin décembre 1930.	4.357.000
15 janvier 1931.	4.765.000
30 avril 1931.	4.358.000
Fin mai 1931.	4.053.000
15 juin 1931.	4.000.000
30 juin 1931.	3.954.000
15 juillet 1931.	3.956.000
31 juillet 1931.	3.989.000
(W. und St., juin 1931, p. 429; août 1931, p. 571 et 642.)	
31 octobre 1931	4.622.000
15 novembre 1931	4.844.000
31 décembre 1931	5.665.000

Le chancelier Brüning a dit en août 1931 qu'il était possible que le nombre des chômeurs atteigne 7 millions pendant l'hiver 1931-1932. En attendant, les statistiques ne sont pas si mauvaises.

Le nombre des chômeurs, qui était de 4.765.000 au 15 janvier 1931, de 4.743.900 fin mars 1931, n'est plus que de 4.053.000 fin mai 1931 : diminution de 690.900 chômeurs.

En 1930, il n'avait baissé que de 3.040.000 fin mars à 2.634.000, fin mai, soit 406.000 chômeurs de moins seulement.

La baisse du nombre des chômeurs pendant la même période de l'année est plus grande en 1931 qu'en 1930.

De plus, le nombre des chômeurs a baissé de fin mai à fin juin, de 4.053.000 à 3.954.000, et ce, dans les industries saisonnières, de 7,2 %, dans les autres industries de 1,2 %. Il remonte quelque peu fin juillet 1931, date à laquelle il s'élève à 3.976.000, chiffre provisoire, mais cette augmentation n'est que de 0,6 %. Elle est inférieure à celle du même mois de l'année 1930, pendant laquelle la diminution estivale du marché du travail s'est traduite de fin juin à fin juillet par une augmentation du nombre des chômeurs de 4,7 %.

L'augmentation est sensiblement moindre en 1931 qu'en 1930.

Au surplus, l'importance de ces chiffres du total du nombre des chômeurs doit être précisée quant à la charge du chômage pour les finances allemandes.

Entrons dans le détail de leur répartition par classes ou catégories, répartition que donne le *Wirtschaft und Statistik* d'août 1931, page 571.

Les chômeurs touchant des allocations au titre de l'assurance contre le chômage pendant vingt-six semaines sont, fin juillet 1931, au nombre de 1.204.000. Leur nombre diminue en 1931 par rapport à 1930 (1.497.000 fin juillet 1930). Mais, inversement, le nombre des chômeurs entrés dans la catégorie de la prévoyance de crise, « Krisenfürsorge » — pour une durée de treize semaines (4/5 à la charge du Reich, 1/5 à la charge de la commune) — augmente d'une façon continue en 1931 par rapport à 1930 : fin juillet, 403.000; fin juillet 1931, 1.026.000.

A cette dernière date, les chômeurs à la charge de l'assurance et de la prévoyance de crise, recevant l'allocation entière, étaient donc au nombre de 2.231.515.

Le nombre des chômeurs secourus par les services de bien-être des communes, qui ont la charge des chômeurs après les deux premières étapes ci-dessus, s'est élevé de 1.074.648 fin mai, à 1.098.388 fin juin, d'après les statistiques des Unions de district, ou à 1.017.161, d'après celles des Offices de travail.

Ces chiffres, dit la statistique, comprennent 57.000 ouvriers qui ne sont pas à proprement parler des chômeurs.

Si l'on s'en tient à cette répartition des chômeurs que fait le *W. und St.* d'août 1931, page 571, entre les trois catégories d'assurés ou d'assistés, on obtient, suivant les sources de la statistique, les totaux ci-après, pour fin juillet 1931, ou fin juin pour les chômeurs secourus par les communes :

Assurés	1.204.226	ou	1.204.226
Prevoyance de crise	1.026.589		1.026.589
Secourus par les communes	1.041.388		960.161
	<u>3.272.903</u>		<u>3.190.976</u>

$$(1.098.388 - 57.000 = 1.041.388 \text{ et } 1.017.161 - 57.000 = 960.161.)$$

Donc, suivant les origines des statistiques, il existait en Allemagne 3.272.000 ou 3.190.976 chômeurs et non 3.954.000 au 30 juin, ou 3.989.000 au 31 juillet 1931.

Ces différences, soit 717.000 ou 798.000, représentent vraisemblablement des chômeurs non secourus.

Notre conclusion est confirmée par le graphique publié par le *W. und Stat.* de 1931, page 21, qui représente l'évolution du chômage en 1929 et 1930.

Pour chaque mois, une colonne d'épaisseur constante figure le nombre moyen mensuel de chômeurs, et, dans cette colonne, les nombres de chômeurs des diverses catégories : 1^o assurés ; 2^o bénéficiaires de secours de crise ; 3^o secourus par les communes et chômeurs non secourus, sont figurés par des teintes différentes. Mais, dans la troisième catégorie, un signe en forme d'étoile indique, à partir de décembre 1929, une limite entre le nombre des chômeurs secourus par les communes et celui des chômeurs non secourus. Dans la mesure où une simple indication graphique permet de l'évaluer, on peut estimer à 800.000 environ sur 4.357.000 chômeurs le nombre des non secourus en décembre 1930.

Il en est de même au 31 juillet 1931, date à laquelle le nombre des chômeurs non secourus s'abaisse à :

$$\begin{array}{r} 3.989.000 \text{ ou } 3.989.000 \\ - 3.272.000 \quad 3.190.000 \\ \hline 717.000 \quad 798.000 \end{array}$$

sur 3.989.000 chômeurs (fin juillet 1931).

Quels sont les chômeurs non secourus ? Il nous paraît que ce sont des chômeurs partiels, des « Kurzarbeiter » dont, fin juin 1931, le nombre indiqué pour les syndicats est de 753.000 ; 803.375 fin juillet 1931 — ou des chômeurs qui se sont déclarés, mais n'ont pas encore été admis dans cette classe privilégiée ou ne sont pas des chômeurs au sens propre du mot, comme les 57.000 chômeurs que mentionne la statistique d'août 1931.

Sur 4.245.628 membres de ces corps de métiers ou syndicats industriels,

fin juin 1931, la proportion des ouvriers travaillant à plein : « Vollbeschäftigte » est de 65,9 %. Cherchons le nombre de ces ouvriers.

La proportion $\frac{x}{4.245.600} = \frac{65,9}{100}$ nous donne un nombre d'ouvriers syndiqués travaillant à plein de 2.797.850 et donc un nombre de chômeurs de 4.245.600—2.797.850, soit 1 447 750 *chômeurs complets* (« Vollarbeitlose »).

Mais ces chiffres sont théoriques. Ils sont parfaitement exacts en ce qu'ils convertissent en chômeurs complets ou en ouvriers travaillant à plein ou plutôt en *nombre d'heures* de chômage ou de travail les nombreux Kurzarbeiter, c'est-à-dire des ouvriers qui ne chôment que une à huit heures par semaine (341.000 ouvriers sur les 753.000 kurzarbeiter); neuf à seize heures (188.000); dix-sept à vingt-quatre heures (164.800) ou vingt-cinq heures et davantage (58.000).

C'est ainsi que pour juin 1931, les chômeurs partiels, dont le nombre était de 17,7 %, du nombre des syndiqués, ont été ajoutés en nombre d'heures à concurrence de 4,3 % au pourcentage des chômeurs complets qui est de 29,8 %, et à concurrence de 13,4 % au pourcentage d'ouvriers travaillant à plein, soit 52,5 %.

La statistique aboutit ainsi à la proportion de 65,9 % d'ouvriers travaillant à plein, proportion qui comprend 52,50 % de travailleurs à plein et 13,4 % pour la part de travail des chômeurs partiels; la proportion 34,1 % de chômage comprenant 29,8 % de chômeurs complets et une proportion de chômage de 4,3 provenant des chômeurs partiels, dans la mesure où, considérés dans leur ensemble, les chômeurs partiels représentent un nombre d'heures de chômage. Ainsi, pour calculer le chômage complet, on ajoute, à la proportion 29,8 des chômeurs complets, la part de chômage soit 4,3 %, que comporte le chômage partiel.

Pour juillet 1931 de même, la statistique des syndicats donne d'abord les proportions respectives de chômeurs totaux et de chômeurs partiels 31,1 et 19,2; mais pour obtenir la proportion d'employment et de chômage, elle convertit le nombre des chômeurs partiels en heures de chômage, 4,6 et c'est cette proportion qui entre dans le calcul du tant pour cent final de chômeurs et d'ouvriers travaillant à plein.

Dès lors, le nombre de chômeurs partiels disparaît dans ce tant pour cent final, il est remplacé par le nombre d'heures de chômage des chômeurs partiels. Dès lors : 31,1 chômeurs totaux + 4,6 proportion d'heures de chômage de chômeurs partiels, + 64,3 proportion des travailleurs à plein = 100.

Cette méthode des syndicats est rationnelle : elle donne une idée, une image exacte des masses respectives de chômage et de travail, la quantité d'« employment » de la classe ouvrière et paysanne.

C'est une méthode objective, mais non subjective. Et, dans ces proportions, le nombre des chômeurs disparaît.

En éliminant le facteur « chômeurs partiels », cette méthode permet d'établir le coefficient d'« employment », suivant l'expression anglaise, de la classe ouvrière et elle permet d'aboutir à une situation exacte de l'ensemble du chômage.

Il serait intéressant que cette méthode fût adoptée par tous les pays qui ont à compter avec le fléau.

La Commission économique franco-allemande, la Société des Nations, auraient intérêt à examiner la question.

Les Allemands n'emploient d'ailleurs cette méthode que dans les statistiques des syndicats et non pour les chiffres de l'ensemble du chômage en Allemagne. Elle est donc incomplètement appliquée.

C'est la statistique du chômage des industries syndiquées (des corps de métiers ou syndicats), dont seule fait état le rapport des experts de Bâle d'avril 1931 — qui nous donne (p. 572) le nombre d'*ouvriers travaillant à plein*, par la proportion que nous avons indiquée :

x étant ce nombre :

$$\frac{x}{4.245.600} = \frac{65,9}{100} x = 2.797.850.$$

Doit-on en conclure que le nombre des ouvriers chômeurs est de 4.245.600 — 2.797.850 = 1.447.750 fin juin 1931 et non 3.954.000?

Mais ce dernier chiffre est le total des chômeurs donné par une statistique générale, qui comprend les ouvriers autres que les syndiqués, comme les syndiqués. Dès lors, ce petit nombre de chômeurs totaux auquel le calcul aboutit dans cette méthode : 1.447.000 fin juin 1931 sur 3.954.000 chômeurs fin juin, n'est pas en contradiction avec le nombre total déclaré des chômeurs.

En effet, les syndicats ne comprennent pas tous les salariés. D'après le dernier recensement de la population allemande, par profession, le nombre des salariés de l'industrie, du commerce et des transports s'élève à 11.300.000.

La proportion de chômage des chômeurs totaux et partiels faisant partie des syndicats est de 29,8 + 4,3 = 34,1 % au 30 juin. En appliquant cette proportion au chiffre de 11.300.000 salariés, on trouve un nombre de chômeurs de $\frac{11.300.000 \times 34,1}{100}$ soit 3.853.500, nombre qui est très proche du

nombre total de chômeurs déclarés : 3.954.000.

Donc la statistique des syndicats donne approximativement une image du chômage allemand.

Mais ces chiffres ont un caractère objectif et théorique.

Au point de vue économique, il est intéressant, il est vrai, d'avoir une image de la quantité, de la masse de travail offert et effectué, et de la quantité, de la masse de chômage; mais au point de vue financier de l'attribution des allocations, de l'abus des allocations, le nombre des chômeurs secourus est essentiel; il est intéressant de connaître le nombre des ouvriers en chômage partiel, parmi lesquels sont comptés des ouvriers qui chôment une heure par semaine.

II. — LES CHIFFRES DONNÉS PAR LES STATISTIQUES ALLEMANDES EN CE QUI TOUCHE LE NOMBRE TOTAL DE CHÔMEURS COMPRENNENT DES CHÔMEURS NON SECOURUS; ET, AU MOINS POUR LES SYNDICATS, LES CHÔMEURS PARTIELS.

La méthode subjective :

Le nombre des chômeurs totaux ou partiels, qui disparaît dans le calcul de

proportion entre la quantité de travail et de chômage des syndiqués, reparait fin juillet 1931 dans le chiffre global des chômeurs : 3.989.000, dans le chiffre des Kurzarbeiter des syndicats : 803.000, dans le nombre des chômeurs non secourus qui ressort des graphiques : 700.000

Il faut distinguer ici, parce qu'il y a chômeurs et chômeurs, et que la statistique additionne les chômeurs complets qui sont très intéressants, et les chômeurs partiels secourus ou non secourus, qui le sont moins.

En effet, les 357.000 kurzarbeiter des seuls syndicats — (sur 803.000 kurzarbeiter de syndicats) — qui chôment de une à huit heures par semaine, semblent compris dans les 3.989.000 chômeurs allemands au même titre que les autres. Et l'on ne dit pas le nombre des kurzarbeiter des industries ou professions non syndiquées, c'est-à-dire des 11.300.000 — 4.180.000 = 7.120.000 salariés non compris dans les syndicats.

Cherchons à calculer le nombre total des chômeurs partiels :

Des statistiques des syndicats des divers corps de métiers, qui englobent fin juillet 1931 4.180.000 ouvriers, on peut conclure que ces syndicats ne comprennent que 2.103.000 chômeurs, y compris les chômeurs partiels, 803.000, donc 1.300.000 chômeurs complets.

En effet, pour calculer le nombre des chômeurs partiels des syndicats, nous posons l'équation :

$$\frac{x}{4.180.000} = \frac{19,2}{100}$$

19,2 étant la proportion de chômeurs partiels par rapport au nombre des membres des syndicats : $x = 802.456$ (803.000 en chiffres ronds).

Le calcul du nombre des chômeurs complets se fait d'après l'équation :

$$\frac{y}{4.180\ 000} = \frac{31,1}{100}$$

31,1 étant la proportion des chômeurs complets.

$$y = 1.299.980 \text{ ou } 1.300.000$$

Voilà pour les syndicats. Mais si l'on envisage le chômage de l'ensemble des salariés, on peut calculer ainsi *le nombre total des chômeurs partiels* :

$$\frac{4.180.000}{11\ 300.000} = \frac{803.000}{x} \quad x = 2.170.000$$

Et alors le nombre des chômeurs totaux serait : 3.989.000 — 2.170.000, soit 1.820.000. Le nombre des chômeurs partiels serait supérieur à celui des chômeurs complets.

Un autre calcul peut être fait, basé sur la proportion vraisemblablement plus exacte du nombre des chômeurs partiels des syndicats, 19,2 par rapport au total des chômeurs partiels et totaux des syndicats, 19,2 + 31,1 et, d'autre part, le nombre total des chômeurs syndiqués ou non, le chiffre de 3.989.000 étant le total, fin juillet, des chômeurs parmi l'ensemble des salariés.

L'équation serait la suivante, x étant le nombre des chômeurs partiels :

$$\frac{x}{3\,989.000} = \frac{19,2}{31,1 + 19,2} \quad x = 1.520.000$$

(le nombre des chômeurs totaux étant dès lors de 3.989.000 — 1.520.000, soit : 2.469.000.)

Tel est vraisemblablement le nombre total des *chômeurs partiels*,— dont 700.000 à 800.000 non secourus fin juillet, d'après le graphique, ou d'après les chiffres des chômeurs par catégorie : assurés, recevant des secours de crise ou secourus par les communes, lesquels chiffres s'appliquent à l'ensemble des salariés.

Ce sont les seuls chômeurs partiels, les *Kurzarbeiter*, des syndicats qui sont convertis en chômeurs totaux, c'est pour eux seuls qu'on fait masse des heures de chômage, et que cette masse est ajoutée à celle des heures de chômage des chômeurs complets.

Cette méthode a un inconvénient, parce qu'elle fait disparaître la personnalité du chômeur partiel.

Nous y voyons un inconvénient, car il y a beaucoup de chômeurs partiels qui chôment très peu. En les comprenant dans le nombre des chômeurs, on n'énonce pas une contre-vérité, mais on enfle quand même le chiffre des chômeurs.

Honnêtement, la statistique allemande nous donne le nombre des chômeurs partiels des syndicats : 803.000 fin juillet 1931.

Honnêtement, elle nous donne leur répartition par catégorie de réduction du nombre d'heures de travail par semaine.

Ainsi on nous fait connaître qu'il y avait fin juillet dans les industries syndiquées 357.174 ouvriers chômant une à huit heures par semaine ;

209.618 ouvriers chômant neuf à seize heures par semaine, qu'il y en avait 177.310 chômant dix-sept à vingt-quatre heures par semaine, 59.273 chômant vingt-cinq heures et davantage par semaine.

Moyenne : douze heures de chômage par semaine.

Comme il y avait fin juillet 1931, 800.000 chômeurs non secourus (798.000), sur l'ensemble des chômeurs allemands, 3.989.000, et que sur ce chiffre, il y avait 1.500.000 chômeurs partiels, on peut conclure que 1.500.000 — 800.000, soit 700.000 *chômeurs partiels* sont secourus.

Ou, suivant notre premier calcul, les chômeurs partiels compris au nombre de 2.170.000 dans les chiffres globaux des statistiques : 3.989.000 en fin juillet 1931, sont secourus à concurrence de 1.370.000.

Mais ces *kurzarbeiter* sont peu intéressants, car un grand nombre d'entre eux ne chôment que une à huit heures par semaine, et, en moyenne, ils ne chôment que douze heures par semaine.

Cette discrimination est nécessaire pour apprécier la gestion financière allemande en matière de chômage.

Les services statistiques allemands ont donc une bonne méthode de conversion des chômeurs partiels en chômeurs totaux aboutissant à une proportion générale entre les quantités de travail et de chômage.

Ils donnent pour l'ensemble des salariés le nombre des chômeurs non secourus. Ils indiquent le nombre exact des chômeurs partiels pour les syndicats. Mais ils ne donnent pas le nombre des chômeurs partiels pour l'ensemble des salariés. Ceux de ces chômeurs qui sont secourus le sont vraisemblablement dans une mesure moindre que les chômeurs complets. Donc ces chômeurs partiels secourus dans une mesure moindre, et moins intéressants que les chômeurs complets, devraient être classés à part, comme pour les syndicats, et l'englobement qui paraît en être fait dans le nombre total des chômeurs sans distinction peut fausser ce total, et donner une idée exagérée du chômage allemand.

Les chômeurs partiels secourus ne grevant pas les budgets publics dans la même mesure que les chômeurs complets, et à plus forte raison les chômeurs partiels non secourus, ne doivent pas être compris dans le nombre total impressionnant de chômeurs.

La Statistique de novembre 1931 (*Wirtschaft und Statistik*, p. 770), donne au 31 octobre le chiffre total de 4.622.000 chômeurs (1). Les proportions, dans les syndicats, des travailleurs à plein, des chômeurs totaux 35,1 %, des chômeurs partiels, 22,2 %, nous fournissent l'équation suivante : x étant la proportion cherchée du nombre des chômeurs partiels par rapport au nombre total des chômeurs :

$$\frac{X}{100} = \frac{22,2}{35,1 + 22,2} \quad X = 38,8 \%$$

Le nombre total, y , des salariés en chômage partiel, s'établit dès lors ainsi :

$$\frac{Y}{4.622.000} = \frac{38,8}{100} \quad Y = 1.793.000$$

Le nombre total des chômeurs annoncé est de 4.622.000. Celui des chômeurs complets est donc de 4.622.000 — 1.793.000 = 2.829.000.

On voit que le chiffre impressionnant de 4.622.000, qui met l'Allemagne en tête de la liste des nations atteintes, doit être discriminé.

Ajoutons que d'après le *W. und Stat.*, de novembre 1931, qui donne les chiffres de fin octobre, les chômeurs assurés sont au nombre de 1.184.170, les chômeurs entrés dans la prévoyance de crise au nombre de 1.350.000, les chômeurs secourus par les communes au nombre de 1.206.000; total : 3.740.000 et non 4.622.000.

La différence, soit 882.000, concerne vraisemblablement des chômeurs partiels non secourus, 911.000 chômeurs partiels étant secourus.

Le nombre des chômeurs est indiqué par les statistiques allemandes des Offices du Travail en chiffres totaux sans discrimination. Ce nombre comprend-il les chômeurs partiels comme il en est tenu compte dans les statistiques des syndicats? Une note piquée aux tableaux mensuels du nombre total des chômeurs indique que les chiffres totaux comprennent les personnes cherchant du travail qui sont disponibles (*verfügbar*), non compris les travailleurs employés à des travaux de secours (*notstandarbeiter*) et non compris les travail-

(1) 4.355.000 au 30 septembre; 4.844.000 au 15 novembre; 5.057.000 fin novembre. Les pourcentages indiqués au texte sont ceux de fin septembre. Ceux de fin octobre donnés en décembre 1931 par le *W. und St.* sont 36,8 et 22,1 au lieu de 35,1 et 22,2.

leurs cherchant du travail et encore en place, c'est-à-dire congédiés. Ces formules ne mentionnent pas le *kurzarbeiter*, qui chôme douze heures par semaine en moyenne. Le comprennent-elles comme font les statistiques des syndicats? Ce qui nous le fait penser, c'est que les chiffres globaux des chômeurs comprennent incontestablement des chômeurs non secourus dans une forte proportion : 800.000 en février 1931, 882.000 au 31 octobre. Il nous semble que ces chômeurs non secourus en si grand nombre ne peuvent être des chômeurs totaux.

Ce qui nous le fait croire aussi, c'est la formule employée par l'*Annuaire statistique du Reich*, page 311, lequel porte en note que, pour les communes ayant plus de 100.000 habitants du moins, les chiffres globaux des chômeurs s'appliquent aux personnes cherchant du travail et disponibles, c'est-à-dire aux personnes cherchant du travail et qui ont maintenu leur demande de travail au jour considéré, y compris les personnes se trouvant encore en place congédiées ou non, ainsi que les personnes employées à des travaux exceptionnels et de secours.

Les personnes encore en place, qui demandent du travail, non congédiées, ne sont pas des chômeurs, ou ne sont-elles pas des chômeurs partiels qui cherchent une place sans chômage partiel?

Mais en appliquant à l'ensemble des 11.300.000 salariés les pourcentages 35 et 22 du nombre des chômeurs totaux et partiels dans les syndicats, on aboutit à un nombre de chômeurs supérieur de : $6.474.000 - 4.355.000 = 2.119.000$ au nombre total des chômeurs indiqué pour septembre 1931, total qui s'élève à 4.355.000. De là notre doute.

En effet, voici le calcul du nombre total de chômeurs d'après la statistique des syndicats.

Nombre de salariés de l'industrie allemande : 11.300.000;

Pourcentage de chômeurs complets et partiels dans les syndicats fin septembre : $35,1 + 22,2 = 57,3 \%$.

D'où évaluation du nombre *total* des chômeurs,

$$\frac{11.300.000 \times 57,3}{100} = 6.474.000.$$

D'autre part, le rapport du Comité consultatif spécial du Plan Young, en date du 24 décembre 1931 (*Le Temps* du 26 décembre) porte que le nombre des chômeurs, à l'exclusion des chômeurs partiels, se montait en Allemagne, le 1^{er} décembre 1931, aux environs de 5 millions, sur un total approximatif de 21 millions de personnes employées.

Il se peut donc que les chiffres totaux mensuels des chômeurs établis par les Offices du travail et relatés dans les statistiques, ne comprennent que des chômeurs totaux, bien que les pourcentages des chômeurs partiels soient indiqués et compris dans les statistiques des syndicats.

Il nous a semblé, cependant, que le gros chiffre des chômeurs non secourus, compris dans les totaux mensuels donnés par les Offices du travail, correspond à des chômeurs partiels, et cela est vraisemblable. Nous voyons là la preuve que les chiffres globaux par mois de l'ensemble des chômeurs englobent des

chômeurs partiels. *Ce qui est certain, c'est que les chiffres impressionnants de chômeurs indiqués chaque mois dans les statistiques allemandes comprennent, à concurrence d'un chiffre élevé, près de 900.000 en octobre 1931, des chômeurs non secourus*, et l'importance de ce chiffre nous paraît prouver qu'il ne peut s'appliquer à des chômeurs totaux.

On remarquera, d'autre part, en ce qui touche le pourcentage des chômeurs complets par rapport au nombre des salariés, la différence qui ressort du document publié par le Comité de Bâle en décembre 1931, pourcentage de 23,80 %, par comparaison avec le pourcentage dans les syndicats en octobre 1931 du nombre des chômeurs par rapport au nombre des syndiqués, 35,1 de chômeurs totaux, (non compris les chômeurs partiels au nombre de 22,2 %).

D'après le Comité de Bâle, la situation du marché du travail serait beaucoup moins mauvaise que celle qui résulte des chiffres du *Wirtschaft und Statistik*.

Enfin les personnes employées à des travaux exceptionnels ou de secours, compris dans les totaux des chômeurs d'après l'Annuaire du Reich, ne sont pas ou ne sont plus des chômeurs (1).

Les méthodes statistiques allemandes manquent de cohésion. La vérité sur le chômage allemand est difficile à dégager.

III. — AUTRES DISCRIMINATIONS PARMI LES CHÔMEURS — LEUR NOMBRE TOTAL COMPREND LES FEMMES ET LES EMPLOYÉS QUI NE FONT PAS PARTIE DE LA CLASSE OUVRIÈRE ET PAYSANNE.

Notons au surplus que les statistiques des chômeurs comprennent les femmes pour des chiffres importants :

912.646 fin mars 1931.
846.858 fin avril.
778.279 fin juin.
835.000 fin septembre.
944.500 au 15 novembre.

Il s'agit surtout de femmes employées à des soins domestiques : 133.527 fin avril, soit 15,8 % du total des chômeuses, les employés d'hôtel et débits de boissons étant classés à part (68.747 fin avril).

Sur les 846.000 femmes d'avril, il y en a 14.000 occupées aux nettoyages, 114.000 occupées aux travaux de l'aiguille ou dans les filatures, 104.000 sont des vendeuses.

Aussi bien, les totaux ci-dessus comprennent les employés ou préposés : *Angestellte*, qui ne sont pas à proprement parler des ouvriers.

Le chômage des employés comprend, fin juillet 1931, 357.439 personnes, dont 254.118 dans le commerce (y compris 102.808 femmes), — dont 39.000 employés de bureau (y compris 17.000 femmes), dont 59.000 techniciens.

(1) D'après des notes de la revue *W. und St.* de décembre 1931 et janvier 1932 le nombre des chômeurs qu'elle indique ne comprend ni les ouvriers occupés aux travaux de secours, ni les chômeurs partiels secourus, qui ne seraient, fin novembre 1931, qu'au nombre de 237.000, la plupart chômant cinq jours.

D'un trait de plume, 65.000 agents du service des postes auraient été supprimés en 1931 (1). Seront-ils compris dans les préposés ou employés chômeurs?

Les statistiques du chômage semblent donc très complètes, puisqu'elles comprennent même les 357.000 employés, sans oublier les gens de théâtre et musiciens classés à part — 26.503 chômeurs fin avril 1931 — 26.509 fin mars 1931 — 27.479 fin juin (2).

A la suite de ces statistiques générales, le *W. und St.* donne celles des corps de métiers ou syndicats, *Gewerkschaften*.

La statistique générale comprend une classe nombreuse d'ouvriers sans métier, 888.000 chômeurs fin mai 1931 (— 850.000 fin juin, y compris les aides ouvriers du bâtiment), lesquels ne paraissent pas compris, sauf du moins les ouvriers du bâtiment, dans les chiffres concernant les corps de métiers ou syndicats. Ces corps de métiers ou syndicats nous paraissent embrasser toutes les industries. Voilà, à proprement parler, les ouvriers chômeurs. A telle enseigne que le rapport du Comité d'experts de Bâle d'août 1931 ne donne comme statistique de chômage que celle des syndicats.

Il y a donc chômeurs et chômeurs. Nous ne soutenons pas que les femmes sont moins intéressantes que les hommes, les intellectuels moins intéressants que les manœuvres. Mais, en France, on n'a pas encore vu, à notre connaissance, des femmes de ménage ou des intellectuels inscrits aux fonds de chômage, réservés, à tort peut-être, à la classe ouvrière proprement dite.

Terminons en montrant des indices rassurants sur l'avenir du chômage allemand.

IV. — INDICES RASSURANTS POUR L'AVENIR DU CHÔMAGE ALLEMAND

I. — La statistique des *chômeurs des corps de métiers ou syndicats* constate une légère amélioration de la situation fin juin 1931.

La proportion d'ouvriers travaillant à plein, par rapport au nombre des chômeurs complets a monté de 65,80 fin mai à 65,9 % fin juin, alors que pendant la même période de l'année précédente, une légère régression du nombre des travailleurs à plein de 77,6 à 77,2 % avait été relevée. Le nombre des chômeurs complets a baissé de 30 % fin mai à 29,8 % fin juin.

Spécialement, la statistique des corps de métiers ou syndicats marque l'amélioration du chômage dans les industries de production. Le nombre des ouvriers travaillant à plein dans ces industries s'élève de 56,6 fin avril à 59,5 % fin mai 1931, contre 72,6 et 73,4 fin avril et mai 1930.

Le coefficient moyen des ouvriers travaillant à plein dans tous les corps de métiers et syndicats s'élève de 63,7 à 65,8 d'avril à mai 1931. Il ne s'était élevé que de 76,8 à 77,6 d'avril à mai 1930.

(1) *L'Économiste français*, du 5 septembre 1931, page 293.

(2) On peut être surpris du grand nombre de chômeurs parmi les musiciens et gens de théâtre quand on voyage en Allemagne, où le moindre restaurant dans la moindre ville a son orchestre, où les théâtres et cinémas pullulent, alors d'ailleurs que les collectivités publiques ont dépensé en 1930 près d'un milliard de francs pour le « Theater und Konzertwesen », sauf remboursement par les usagers d'un tiers seulement de la dépense, les deux autres tiers restant à la charge de l'impôt général.

Fin juin, les proportions d'ouvriers travaillant à plein s'élèvent pour les industries de production à 59,8; pour l'ensemble, comme nous l'avons vu, à 65,9.

Fin juillet, ces chiffres sont de 57,8 et de 64,3, diminution très peu importante malgré la crise économique, pour l'ensemble 61 fin août et 59,5 fin septembre 1931 (1).

Une des annexes du rapport du Comité des Experts de Bâle, d'août 1931, donne des chiffres rétrospectifs intéressants dans le même ordre d'idées.

Le rapport donne les chiffres des chômeurs depuis 1926, selon les statistiques des syndicats.

D'après ces statistiques, le nombre des chômeurs s'élève, fin *décembre 1930*, à 36,2 %, venant de 24,6 en *janvier 1930*, de 22 en mai et juin, de 24, 25, 26, 27 en juillet, août, septembre et octobre, et de 30 % fin *novembre 1930*.

Mais si cette proportion n'était que de 10 à 22 % en 1929, de 7 à 18 % en 1928, de 5 à 18 % en 1927, elle s'élevait en 1926 de 16 à 29,7 %.

La situation en 1930 n'est guère plus mauvaise qu'en 1926, et, à cette époque, on ne parlait pas de détresse allemande. La proportion des chômeurs complets est de 33,7 fin août 1931, de 35,1 fin septembre. La différence n'est pas catastrophique.

* *

II. — Un indice rassurant au point de vue des prévisions de chômage en Allemagne, c'est l'*excédent d'exportations* de 1 milliard 816 millions de reichsmarks, qui a succédé, pour l'année 1930, au déficit de 47 millions de reichsmarks de l'année 1929.

Cet excédent a été, pendant le 1^{er} semestre 1930, de 663, pendant le 2^e, de 1.153, ensemble : 1.816, et pendant le 1^{er} semestre 1931, de 1 milliard 68 millions de reichsmarks. Il a atteint 2 milliards 871 millions de rm, — 17 milliards 400 millions de francs au change de 6,06, — pour la période janvier-décembre 1931.

L'excédent des exportations de 1931 eût été beaucoup plus élevé si l'Allemagne n'avait pas importé, au titre de l'alimentation et des boissons, la valeur de 1.969.576.000 rm, soit 11 milliards 935 millions de francs.

Les exportations de produits fabriqués tendent à augmenter en 1931 :

	Millions de rm.
Février	591
Mars	662
Avril	619
Mai	592
Juin	566
Juillet	641
Octobre	690

Ce dernier chiffre se rapproche de celui de juillet 1930 : 706.

(1) La proportion de travailleurs à plein s'élève fin septembre à 69,9 pour la catégorie nourriture et industrie relative aux plaisirs — *genuszmittel*, à 74,2 pour la boulangerie.

La moyenne mensuelle de 1930 était de 753.

Et les prix ont baissé de 8 % en 1931 par rapport à 1930, de sorte que l'importance de l'excédent des exportations du 1^{er} semestre 1931 se rapproche de l'importance de l'excédent du 2^e semestre 1930.

Pour les produits fabriqués le montant des exportations est en *juillet 1931*, de 641,1, celui des importations, de 105,6, excédent d'exportation : 535, 5 millions de reichsmarks.

« L'exportation s'est élevée de 713 millions de reichsmarks en juin, à 792 millions de reichsmarks en juillet, porte la statistique d'août 1931, page 598; de plus, les livraisons au compte des réparations ont été d'une valeur de 35 millions de reichsmarks (en juin, 33 millions). L'augmentation de l'exportation — 80 millions de reichsmarks — est plus importante que l'on ne devait s'y attendre eu égard à la saison; elle se rapporte presque exclusivement aux produits fabriqués dont la vente s'est élevée à 75 millions de reichsmarks. Il est à remarquer d'ailleurs que l'indice des prix des produits fabriqués est tombé de 1 % par rapport au mois précédent. »

La balance commerciale générale de juillet aboutit à un excédent d'exportation de 265 millions de reichsmarks, y compris les livraisons au titre des réparations.

La situation de l'industrie allemande s'améliore.

Notamment dans l'industrie des métaux fin juin 1931, le montant de la proportion des ouvriers occupés est 64,3 %, en progrès léger par rapport à mai 1931 (64,2 %), 63 % fin mars, 63,4 fin avril, 63 % fin mars 1931.

Les ouvriers du bâtiment occupés sont au nombre de 43,3 % en juin contre 42,1 en mai 1931, 26 % fin mars, 33,7 % fin avril.

Sur le nombre total des chômeurs fin mai 1931, soit 4.053.000, il y a 707.524 chômeurs dans l'industrie des métaux. Pour cette industrie, il y a fin mai 243.000 chômeurs de plus que l'année précédente. Mais la situation s'améliore par rapport à avril 1931 : 25.646 chômeurs de moins.

Fin juin 1931 : 695.000 chômeurs, c'est-à-dire 11.820 de moins que le mois précédent (fin septembre 1931, 759.700).

On peut s'étonner d'ailleurs du fait que la moyenne des ouvriers occupés dans les industries de moyens de production, qui comprend l'industrie des métaux, celle des produits chimiques, des mines, de la fabrication du papier, soit, fin juin et fin juillet 1931, de 59,8 et 57,8 % seulement (fin octobre 1931 de 50 %) du nombre des ouvriers des corps de métiers (54,3 et 56,6 en fin mars et avril 1931) (72,2 % en fin juillet 1930), alors que les exportations, qui doivent s'ajouter à la consommation intérieure, ont atteint les chiffres élevés que nous avons indiqués (1).

III. — Examinons en particulier le degré d'activité de la construction en juin et pendant le 1^{er} semestre 1931.

En juin 1931, l'activité de la construction est plus grande qu'en mai; si

(1) Le *W. und St.* de janvier 1932 donne pour l'année 1931 le montant au titre des produits fabriqués, *Fertigwaren*, des importations 1.224.700.000 rm. et des exportations 7.379.800.000 rm. y compris les livraisons en nature au titre des réparations, soit 268 693.000 rm. L'excédent des exportations s'élève, pour ces produits fabriqués, à 6.155.100.000 rm. soit 37 milliards 300 millions de francs.

l'on considère le 1^{er} semestre entier, elle s'est ralentie par rapport à 1930, mais non par rapport à 1929.

Dans les villes grandes et moyennes, les habitations achevées en *juin 1931* sont *au nombre de 12.739* contre *6.740 en mai 1931* et 13.700 en juin 1930. Cela fait un accroissement de 89 % en juin, par rapport à mai 1931 (7% de moins qu'en juin 1930).

Pendant la première moitié de 1931, 54.850 habitations ont été terminées (82.000 en 1930, 46.100 en 1929). Pour les bâtiments publics, 1.347 ont été livrés en juin 1931 et 1.129 en juin 1930 (2.634 en mai).

En juin 1931, pour l'ensemble des communes de plus de 10.000 habitants, ralentissement par rapport à l'année précédente, mais amélioration notable par rapport au mois de mai 1931. Pour l'ensemble de ces communes, il a été livré en juin 1931, 16.300 habitations, alors qu'en mai, il en a été livré 8.500, c'est-à-dire moitié moins, et en juin 1930, 16.000. La crise ne se fait pas sentir *en juin 1931* ; il est vrai que dans les six premiers mois de 1931, il a été livré 65.940 habitations contre 93.250 dans le 1^{er} semestre 1930, mais le nombre des bâtiments d'habitations commencées en juin 1931 est de 10.950, donc supérieur de 1.300 à celui de mai 1931 quoiqu'inférieur de 5.350 à celui de mai 1930.

Les autorisations de construire ont été en juin au nombre de 12.150 contre 8.800 dans le mois précédent et 17.000 en juin 1930.

Dans le 1^{er} semestre 1931, il a été accordé 49.350 autorisations de construire contre 69.350 pendant le même laps de temps de l'année précédente.

(*W. und St.*, août 1931, p. 562.)

Mais l'activité de la construction s'accroît en *juillet 1931*, par rapport aux mois précédents.

Les permissions de construire dans 96 villes grandes et moyennes se sont élevées de 6.862 en mars à 9.856 en avril, à 6.740 en mai, à 12.739 en juin, à *13.514 en juillet*, dépassant le chiffre le plus élevé depuis décembre 1930, qui était de 12.925 pendant ce mois.

Les constructions ont été achevées dans les mêmes 96 villes malgré la crise, et leur nombre s'est élevé à :

2.895 en janvier.
2.197 en avril.
2.769 en juin.

pour atteindre en juillet 1931 celui de 3.046, bien proche de celui de décembre 1930, soit : 3.358.

Aussi le chômage décroît-il dans le bâtiment en juin :

$340.419 + 234.900 = 575.319$ chômeurs fin mai 1931 ($114.338 + 55.100$ de plus que l'année précédente, mais $65.754 + 22.480$ de moins par rapport à avril 1931).

Fin juin 1931 : $326.000 + 221.490 = 547.000$ chômeurs, c'est-à-dire $14.155 + 13.480 = 27.635$ de moins que le mois précédent.

Mais en juillet 1931 : $336.700 + 227.500 = 564.200$; en septembre, $394.700 + 250.900 = 645.600$ chômeurs.

D'après le *W. und St.* de novembre 1931, page 771, dans les syndicats, les pourcentages moyens sont :

	<u>Août</u>	<u>Septembre</u>
Pour le travail complet.	59,5	61
Pour le chômage complet.	33,7	35,1

Or pour les ouvriers du bâtiment ces pourcentages s'élèvent à :

Travail complet	35,3	31,2
Chômage complet	64,6	68,7

C'est dans le bâtiment que le chômage est le plus fort. Il s'élève à près du double de la moyenne.

Le *W. und St.* de décembre 1931, page 821, montre d'ailleurs pour la période de janvier à octobre 1931, une régression dans les constructions qui va jusqu'à plus de 50 % par rapport à la même période de 1930.

Voici les chiffres dans les communes de 10.000 habitants et au-dessus :

	<u>1930</u>	<u>1931</u>
Permissions de construire.	141.348	74.233
Constructions commencées.	136.475	64.615
Constructions achevées.	161.782	125.096

Cette régression est heureuse pour l'Allemagne qui commence donc à comprendre qu'elle doit réduire ses dépenses de Wohnungswesen. Nous avons indiqué l'excès colossal de ces dépenses dans la seule sphère des collectivités publiques, lesquelles ont dépensé pour l'habitation en 1927-1928 8 milliards 656 millions de francs, en 1928-1929 11 milliards 877 millions de francs. (Le contrôle des finances, l'Allemagne, tome III, p. 308 et 310). Ici le chômage marque un progrès, dur à supporter mais heureux au point de vue économique et financier, dans la voie de l'équilibre nécessaire entre la production et la consommation, dans la voie d'une production assagie.

* * *

De tout ceci, et surtout de l'excédent des exportations sur les importations dénotant une industrie qui travaille, il résulte que le pessimisme du chancelier allemand en ce qui concerne la progression future du nombre des chômeurs paraît quelque peu exagéré.

Ce qui nous fait croire aussi à l'exagération de la plaie du chômage dans le passé ou dans le présent, c'est l'augmentation incessante des dépôts dans les caisses d'épargne, en dépit de ce chômage :

En avril 1928.	7,407	millions de rm.
En avril 1929.	9,942	—
Fin mars 1931.	12,980	—
Fin avril 1931.	13,087	—
Fin mai 1931.	13,133	—
Fin juin 1931.	12,917	—
Fin juillet 1931.	12,532	—

Ce n'est que depuis juin 1931 que l'excédent des dépôts fait place à un excédent de retraits, de 152 millions en juin, de 267 millions en juillet. C'est le résultat de la crise de confiance. Fin juillet, il reste encore dans les caisses d'épargne une somme de 12 milliards 532 millions de reichsmarks, soit 76 milliards de francs, alors que les dépôts dans nos caisses d'épargne ne s'élèvent qu'à 32 milliards en fin 1929 et 39 milliards 351 millions au 31 décembre 1930.

Cette augmentation continue des dépôts dans les caisses d'épargne allemandes pendant une crise de chômage qui sévissait dès 1929, cette augmentation ne prouve-t-elle pas que les secours de chômage ont été trop libéralement accordés?

On alloue 80 % du salaire aux ouvriers des industries, saisonnières ou non, qui, étant inoccupés, peuvent employer leur temps à des travaux secondaires, de jardinage ou autres ou à rendre à des voisins des services qui peuvent être rémunérés en argent ou en nature.

L'ouvrier peut arriver en chômant à gagner autant ou presque autant que celui qui ne chôme pas. La preuve de l'exagération du taux des allocations est dans le *décret-loi de juin 1931* qui réforme l'assurance-chômage, en *réduisant jusqu'à 50 % les indemnités de secours*, en abrégeant la durée des secours pour les travailleurs saisonniers et les travailleurs agricoles (1). Si ce décret est appliqué, la charge du chômage sera considérablement réduite.

La faculté donnée au Gouvernement par le décret-loi de juin 1931 d'introduire dans les industries avec l'adhésion du Reichsrat la semaine de quarante heures au lieu de la semaine normale de six jours de huit heures, soit quarante-huit heures, l'application de cette mesure dans les entreprises du Reich et des collectivités publiques, voilà d'ailleurs des mesures qui sont de nature à diminuer le nombre des chômeurs en Allemagne sans leur permettre, il est vrai, d'épargner davantage.

Nous lisons, en effet, dans le *Wirtschaft und Statistik* d'octobre 1931 que le total des dépôts dans les caisses d'épargne qui s'élevait fin mai 1931 à 13.133 5 n'est plus fin août que de 12.188 9
excédent des retraits sur les dépôts 944 6
soit 5 milliards 724 millions de francs.

C'est l'effet de la *crise de confiance* qui a sévi en juin-juillet 1931.

En août 1931, encore, l'excédent des décaissements sur les dépôts a été supérieur de 28,2 millions rm, ou de 10 % supérieur à celui de juillet.

Cette augmentation provient exclusivement de la diminution des dépôts. Les dépôts ont été de 75,5 millions de rm ou 18 % moindres qu'en juillet 1931 et de 184,7 millions rm ou 35 % moindres qu'en août 1930 (2).

Mais le *Wirtschaft und Statistik* reconnaît l'atténuation de la crise. « Les sta-

(1) Le chômage des ouvriers *agricoles*, qui a donné lieu aux abus que nous avons signalés, s'améliore: fin mai, 121.000 chômeurs, chiffre en augmentation de 55.150 sur l'année précédente, mais en diminution de 36.700 sur avril 1931. Fin juin 1931 : 102.000 chômeurs, donc diminution de 19.000 par rapport au mois précédent.

Fin juillet 1931 : 96.600 chômeurs en diminution de 5.500 chômeurs par rapport au mois précédent; mais augmentation de 42.800 par rapport au mois de juillet 1930. En fin septembre 1931, il y a 107.000 chômeurs agricoles.

(2) *W. und. St.*, octobre 1931, p. 706.

tistiques prussiennes de l'Office du Land, pour la période 1^{er}-15 août 1931, et celles de l'Union des villes allemandes font reconnaître qu'*au cours du mois d'août 1931 on est entré dans la voie d'une amélioration dans l'évolution des dépôts*. Dans la deuxième moitié d'août, les encaissements sont plus élevés que dans la première moitié, tandis, d'autre part, que les décaissements, dans la deuxième moitié, sont en recul. *L'excédent des décaissements pendant la deuxième quinzaine d'août a été inférieur de presque la moitié à celui de la première quinzaine de ce mois*. Cette évolution est à remarquer dans presque tous les « Pays ». Elle fait croire qu'avec la suppression des prescriptions portant limitation des décaissements on est entré dans la voie d'un certain apaisement des craintes des épargnants.

« Au cours des semaines prochaines commencent à expirer les délais de préavis afférents aux plus gros dépôts. Mais on peut compter que les dépôts dénoncés ne seront pas retirés pour leur totalité, alors que beaucoup de possesseurs de livrets n'ont dénoncé leurs dépôts que dans une première panique. Après la cessation des difficultés de paiement, ils ne pourront plus faire aucun usage de leur droit de retrait.

« *La suppression des limitations de paiements a ramené la confiance jusqu'à un certain point* ; en effet, il faut reconnaître que *les dépôts en comptes courants ont diminué dans une moindre mesure que dans les deux mois précédents*. Dans certaines parties de « Land », *les dépôts en comptes courants ont déjà augmenté de nouveau dans le mois d'août*.

« La majeure partie de la régression s'est produite dans les caisses d'épargne des provinces rhénanes : 22,4 millions de rm. La régression a été particulièrement forte dans ces provinces parce que la confiance de la clientèle des caisses d'épargne y a été ébranlée plus qu'ailleurs en suite des difficultés de paiement de la Banque de Pays des Provinces rhénanes, laquelle remplit, vis-à-vis des caisses d'épargne de ces provinces, la fonction d'une banque centrale de virements, Girozentrale. »

Le *Wirtschaft und Statistik* de décembre 1931, page 845, donne sur la situation des caisses d'épargne en octobre, des indications intéressantes. L'excédent des retraits, en octobre, est presque de la même importance que le mois précédent, inférieur un peu même : 283, 2 au lieu de 286,2. L'excédent des retraits était de 300,8 en août 1931. Il s'abaisse fin novembre à 196 (*W. und St.*, janv. 1932, p. 33). Donc l'inquiétude des déposants décroît. Les statisticiens notent un certain calme dans la seconde moitié d'octobre, et ce calme a été en progressant en novembre.

N'oublions pas d'ailleurs que, en dépit de la panique de juin 1931, le montant des dépôts fin octobre 1931, est encore de 11.525,5 millions de rm. alors que fin juin 1927 il ne s'élevait qu'à 5 milliards 429 millions de rm., fin septembre 1928 à 8.215,3; fin 1929 à 10.599,9 et fin 1930 à 12.164,1, après être monté aux maxima de 12.452 fin juillet 1931; 12.917 fin juin 1931; 13.133 fin mai 1931.

La diminution des chiffres des dépôts dans les caisses d'épargne allemandes est un effet momentané de la crise bancaire. Les épargnants ont retiré partiellement leurs fonds mais il reste qu'ils ont épargné des capitaux considérables, depuis 1927, notamment, et il est vraisemblable qu'ils reprendront le

chemin des caisses aussitôt passée cette crise bancaire qui est pour une bonne part une crise de confiance.

III. — LE CHÔMAGE EN ANGLETERRE

The Ministry of Labour Gazette, août 1931, distingue quatre classes de travailleurs :

1^o Personnes travaillant à plein, *in work*, assurées en Grande-Bretagne fin juillet 1931 : 9.174.100 âgées de 16 à 64 ans ; 97.000 de moins que le mois précédent, et 549.500 de moins que l'année précédente.

2^o Nombre de chômeurs à l'exclusion des personnes occupées normalement à des travaux non permanents :

Fin juillet 1931, il y avait 1.877.543 personnes, inscrites sur les registres des « Employment Exchanges », bureaux de placement ou bourses du travail en Grande-Bretagne, qui étaient sans situation, à savoir : 26.122 de plus que le mois précédent et 651.139 de plus que l'année précédente.

Ce total de 1.877.000 comprend 1.381.960 hommes, 53.000 boys, 399.000 femmes et 432.000 jeunes filles.

3^o Nombre des ouvriers arrêtés temporairement dans leur travail, « temporarily stopped » :

Fin juillet 1931, étaient enregistrés comme chômeurs en Grande-Bretagne : 501.109 hommes, 17.250 boys, 193.378 femmes, et 12.953 jeunes filles, qui étaient « arrêtés dans leur travail pour une courte période ou autrement, étant entendu qu'ils devaient dans un bref délai reprendre leur ancien emploi ». Le total de 724.690 comprenait 62.549 personnes de plus que le mois précédent et 72.239 de plus que l'année précédente ;

4^o Nombre de chômeurs habituellement « normally », employés à des travaux non permanents :

Fin juillet 1931, il y avait en Grande-Bretagne, inscrits aux registres, 108.668 hommes, 257 boys, 2.171 femmes et 21 jeunes filles qui, habituellement cherchaient des moyens d'existence dans des occupations de courte durée ; ils étaient le plus souvent employés dans les docks, les ports, le service des rivières et canaux.

Leur nombre total était de 111.117, soit 2.707 de moins que le mois précédent, mais 17.242 de plus que l'année précédente.

La classe ouvrière, au nombre de 12.400.000 salariés, est assurée obligatoirement contre le chômage en Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, dans toutes les industries, à l'exception de l'agriculture et du service domestique privé.

Le *pourcentage des chômeurs*, fin juillet 1931, y compris les chômeurs temporaires comme les chômeurs totaux, est de 22,6, il était de 21,6 en fin juin 1931, et de 16,7 en fin juillet 1930. Le pourcentage des chômeurs totaux fin juillet 1931 était de 16,7, il était de 16,4 fin juin 1931 ; tandis que le pourcentage des chômeurs temporaires était de 5,9, auparavant 5,4. Pour les hommes seuls, le pourcentage fin juillet 1931 est de 23,8, pour les femmes de 19,5, et, fin juin 1931, les pourcentages correspondants s'élevaient à 23,2 et 18,4.

En résumé, fin juillet 1931, le nombre de personnes inscrites aux registres des bureaux de placement ou bourses du travail, « Employment Exchanges »,

en Grande-Bretagne, a été de 1.877.543 chômeurs totaux; 724.690 chômeurs temporaires et 111.117 employés habituellement, *normally*, à des travaux non permanents (in casual employment), faisant un total de 2.713.350, en excédent de 85.964 par rapport au mois précédent et de 740.620 par rapport à l'année précédente. Ce total comprend 1.991.000 hommes, 70.800 boys, 594.500 femmes et 56.200 jeunes filles.

Les 1.877.543 chômeurs totaux comprennent 1.274.000 assurés qui ont payé 30 contributions au moins pendant les deux années précédentes et ainsi satisfait à la condition des contributions pleines pour recevoir l'allocation de chômage; 508.450 assurés qui ont payé moins de 30 contributions pendant les deux années précédentes, et 94.330 chômeurs non assurés.

Les chômeurs totaux réclamant le bénéfice de l'allocation, au nombre de 1.709.621, comprennent 240.714 hommes, 5.484 boys, 48.069 femmes et 2.918 jeunes filles qui ont été inscrites sur les registres pendant moins d'un mois.

En Grande-Bretagne et dans l'Irlande du Nord, le nombre total des personnes inscrites aux registres des bureaux de placement fin juillet 1931 était de 2.783.237.

Donc en Angleterre, les statistiques portent sur le nombre des chômeurs, sans tenir compte de la quantité, c'est-à-dire du nombre d'heures de chômage concernant les chômeurs partiels.

L'Angleterre met à part les chômeurs *temporaires*, qui sont des *chômeurs totaux pendant un temps relativement court*. Elle ne tient pas compte des chômeurs partiels chômant pendant un certain nombre d'heures par semaine, contrairement à ce qui est fait en Allemagne et en France.

Les statistiques anglaises sont moins complètes que les statistiques allemandes et françaises. Elles écartent le chômeur partiel, le *Kurzarbeiter* allemand.

IV. — LE CHÔMAGE EN FRANCE

Le *Bulletin* du marché du travail du 31 juillet 1931, édité par le Ministère du Travail, donne la statistique des fonds de chômage et des chômeurs inscrits.

De plus, depuis janvier 1931, les inspecteurs du travail et les ingénieurs des mines ont procédé à une enquête mensuelle sur les effectifs et les heures de travail dans les établissements soumis à leur contrôle occupant au moins 100 personnes.

Cette enquête est faite par comparaison des effectifs de l'année précédente, début de juillet 1931, par rapport au début de juillet 1930. Elle a porté sur 8.433 établissements, comprenant, en juillet 1930, 2.827.000 ouvriers, et en juillet 1931, 2.624.000 ouvriers, soit en moins en juillet 1931 : 203.000 ouvriers. Sont-ce des chômeurs? Cela n'est pas sûr parce que ces ouvriers congédiés ou qui ont quitté l'établissement ont pu trouver du travail ailleurs.

Mais voici les effectifs classés suivant la durée du travail.

(1) Page 300 : *The Ministry of Labour Gazette*, août 1931.

Durée hebdomadaire de travail. — Pourcentage des effectifs travaillant :

48 heures et plus	Plus de 40 h et moins de 48 heures	40 heures —	Plus de 32 heures et moins de 40 heures	32 heures et moins —
Travailleurs à plein	(Chômeurs partiels d'un jour au plus)	(1 jour de (chômage)	(Chômant plus d'un jour et moins de 2 jours)	(Chômant 2 jours et plus catégorie comprenant les chômeurs totaux
68,82	16,95	6,65	6,48	1,1

Les chômeurs totaux sont confondus avec les chômeurs partiels chômant deux jours et plus.

Si l'on suivait la méthode statistique allemande, il faudrait ajouter aux 68,82 de travailleurs à plein, les quantités d'heures de travail effectuées par les chômeurs partiels. On obtiendrait alors la quantité d'« employment » des salariés et la quantité de chômage.

Mais, dans le chômage, l'élément personnel, subjectif, n'est-il pas l'essentiel? C'est la misère qu'engendre le chômage qu'il faut soulager par l'allocation familiale nécessaire à la vie en cas de chômage total ou quasi total involontaire.

On peut préférer dès lors à la méthode objective allemande la méthode française, plus pratique et financièrement plus intéressante qui se contente de classer les travailleurs par catégories suivant le nombre d'heures de travail.

Si l'on suivait la méthode allemande, qui, pour les syndicats au moins, comprend dans le nombre des chômeurs les chômeurs partiels, secourus ou non, à quel chiffre arriverions-nous?

D'après les pourcentages ci-dessus, le nombre x des chômeurs totaux ou partiels serait de :

$$100 \% - 68,82 \% = 31,18 \%$$

Il serait donc, sur 10 millions de salariés (1), de :

$$\frac{x}{10.000.000} = \frac{31,18}{100}$$

$$x = 3\,118.000 \text{ chômeurs.}$$

Voilà le chiffre auquel aboutirait en France la méthode statistique allemande.

Mais quel est le nombre y des chômeurs chômant deux jours et plus, c'est-à-dire des chômeurs totaux et partiels vraiment intéressants? Ils sont, d'après le pourcentage ci-dessus, au nombre proportionnel de 1,1 %.

Donc :

$$\frac{y}{2.624.000} = \frac{1,1}{100}$$

$$y = 28.864 \text{ sur } 2.624.000 \text{ salariés dans les établissements recensés en juillet}$$

(1) D'après le recensement professionnel de 1906, le nombre des salariés (employés et ouvriers occupés), s'élève en France à 9 606.500 (*Bulletin du Ministère du Travail* septembre 1931, p. 227).

1931. Et, sur 10 millions de salariés, y , le nombre de chômeurs chômant deux jours par semaine et plus serait de 110.000.

Donc les 35.000 chômeurs inscrits aux fonds de chômage ne comprendraient même pas tous les chômeurs totaux ou tous les chômeurs chômant plus de deux jours par semaine.

En juillet 1931, les fonds de chômage étaient constitués dans 1.045 communes d'une population totale de 14.333.000 habitants. Sur ce nombre, les fonds de chômage étaient en activité dans 432 communes d'une population de 10.157.000 habitants.

Au 25 juillet 1931, le nombre des chômeurs inscrits est de 35.916, dont 27.149 hommes et 8.767 femmes. Il s'élève au 14 novembre 1931 à 71.462, dont 58.346 hommes.

Un décret du 28 décembre 1926 succédant à ceux des 19 avril 1918 et 25-février 1931 fixe les conditions à remplir par les fonds municipaux et départementaux de chômage, pour avoir droit aux subventions du fonds national de chômage.

Depuis notre communication, le chômage s'est accru dans de fortes proportions en France.

D'après le *Bulletin du Marché du Travail* du 27 novembre 1931, le nombre des chômeurs inscrits est de 81.553; 147.009 à la date du 26 décembre (*Bulletin* du 2 janvier 1932; 207.649 à la date du 16 janvier (*Bulletin* du 22 janvier).

La durée hebdomadaire du travail, au début de décembre 1931 dans les établissements soumis au contrôle des inspecteurs du Travail et des ingénieurs des mines, est la suivante :

<i>Pourcentage des effectifs travaillant</i>					
48 heures et plus	Plus de 40 h et moins de 48 heures	40 heures	Plus de 32 h. et moins de 40 heures	32 heures	Moins de 32 heures
54,51	21,67	9,12	9,10	3,05	2,55

En comprenant les chômeurs partiels dans le nombre total des chômeurs, le nombre x des chômeurs est en France
$$\frac{x}{10.000.000} = \frac{100 - 54,51}{100} = 45,49$$

$$x = 4.549.000$$

Le nombre des chômeurs chômant deux jours et plus est de 560.000 au début de décembre 1931 ($3,05 + 2,55 = 5,60 \%$).

D'après le *Bulletin du Marché du travail* du 29 janvier 1932 le pourcentage des effectifs travaillant quarante-huit heures et plus est de 48,40; le pourcentage des chômeurs totaux et partiels de 100— 48,40 soit 51,60 correspondant à un nombre de chômeurs de 5.160.000. Le pourcentage des effectifs travaillant trente-deux heures et moins est de 8,99 soit 898.000 chômeurs totaux ou chômant au moins deux jours par semaine. D'après le *Bulletin* du 4 mars 1932, qui donne la durée hebdomadaire de travail pratiquée au début de février 1932, le pourcentage des effectifs travaillant quarante-huit heures et plus est de 43,65, celui des effectifs ne travaillant que trente-deux heures

et moins, de 11,61. Ces pourcentages correspondent à $100 - 43,65 = 56,35$, soit 5.635.000 chômeurs totaux ou partiels, et à 1.161.000 chômeurs totaux ou chômant au moins deux jours par semaine.

Si d'ailleurs on estime que le nombre des salariés en France est supérieur à 10 millions, — il est de 21 millions en Allemagne d'après la statistique du Comité de Bâle de décembre 1931, — le nombre des chômeurs serait en France beaucoup plus important encore.

V. — CONCLUSIONS CONCERNANT LES STATISTIQUES DU CHÔMAGE

Pour le chômage, il y aurait intérêt à ce que les statistiques mondiales fussent établies sur les mêmes bases, afin de pouvoir comparer la situation du marché du travail dans les divers pays, comme il est fait, par la classification des impôts, pour la comparaison de la situation fiscale.

Ainsi le *Bulletin* de la S. G. F. de juillet-septembre 1931, donne, page 546, la classification des impôts en France dans le cadre adopté par la Société des Nations dans son memorandum sur les finances publiques; mais, pour le chômage, le *Bulletin* trimestriel de la S. G. F. de septembre 1931, page 457, donne, pour les divers pays, des chiffres qui ne paraissent pas comparables et sont en désaccord pour l'Allemagne avec les chiffres ci-dessus. Voici ces chiffres pour juin 1931 :

France. — Le nombre de chômeurs secourus inscrits aux fonds de chômage est de	36.230
Royaume-Uni. — Le chiffre des chômeurs assurés est de	3.736.000
Allemagne — Le chiffre des chômeurs secourus est de	2.354.000

Mais, pour l'Allemagne, il ne s'agit que des chômeurs secourus par l'assurance-chômage et par l'assurance de crise. La S. G. F. omet les chômeurs secourus par les communes. Elle ne donne pas la proportion que l'on trouve dans les statistiques allemandes, pour les ouvriers syndiqués du moins, entre la *quantité de travail* effectif et *celle du chômage*, mode d'appréciation plus exact que le calcul du nombre de chômeurs complets et partiels, dont le simple total donne une idée, une image moins exacte de l'intensité du chômage. Mais la S. G. F. a écarté avec raison les chiffres des chômeurs allemands partiels. Avec raison, car les statistiques allemandes des offices du travail, si elles additionnent les chiffres des chômeurs totaux et partiels, additionnent des ouvriers qui chôment quarante-huit heures par semaine, c'est-à-dire des chômeurs complets et des chômeurs partiels qui ne sont pas à proprement parler des chômeurs: ceux qui chôment une heure à huit heures par semaine.

L'opinion publique allemande et internationale peut être exagérément impressionnée par des chiffres élevés qui semblent embrasser des chômeurs partiels, non secourus, compris sans doute dans les 882.000 chômeurs non secourus qu'englobe le nombre total donné des chômeurs pour octobre 1931, mois pris comme exemple.

On peut au contraire regretter que dans les statistiques d'autres nations ne soit pas complétée, par la proportion des quantités de travail et de chômage, en suite de la conversion des chômeurs partiels en nombre d'heures de chô-

mage, l'indication du nombre brut des chômeurs totaux, partiels, secourus ou non.

La situation économique, l'état du marché du travail, l'intensité du chômage ressortent plus exactement de l'emploi de la méthode objective d'évaluation de la quantité de travail que de l'emploi de la méthode qui donne seulement les effectifs des chômeurs totaux et partiels, effectifs dont le dénombrement est cependant nécessaire au point de vue de la charge financière du chômage.

VI. — CRITIQUE DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME FRANÇAIS. — LES RETARDS

Notre étude comparée de l'organisation et des méthodes statistiques en Allemagne et en France nous conduit à des critiques du système français et à la présentation d'un vœu de réforme ou d'amélioration.

La première critique concerne la lenteur avec laquelle notre organisation fonctionne.

Cette lenteur, elle est manifeste surtout en matière de finances publiques et spécialement en ce qui touche les dépenses publiques.

On a critiqué la S. G. F. à raison du retard qu'elle a apporté à la publication des résultats du recensement de 1926, publication qui vient de paraître alors qu'un nouveau recensement a été fait en 1930.

C'est, tout d'abord, l'argent qui manque à la S. G. F. Que peuvent faire 145 agents quand l'Office de Statistique du Reich a, sans compter ceux des « Pays », un personnel de 2.500 agents, quand le Census des États-Unis d'Amérique en a obtenu 15.000 l'année du dernier recensement américain?

La S. G. F. donne, sous la rubrique « Finances publiques » la statistique comparée, dans les pays principaux, des revenus de l'État jusqu'en juin 1931 (p. 484, *Bulletin* de septembre 1931). Cette statistique est reprise et développée dans une remarquable étude de MM. de Bernonville et Chevy sur « les charges fiscales en France et en divers pays jusqu'en 1929 et 1930 ».

Mais, pour les dépenses publiques, la S. G. F. ne publie rien. Sans doute, parce que, pour la France, les éléments de comparaison font défaut à raison du retard apporté par le ministère des Finances à l'établissement et à la publication des comptes de l'exécution du budget de l'État, et par le ministère de l'Intérieur à l'élaboration des statistiques départementales et communales.

Loin de nous la pensée de critiquer le projet de loi portant réforme des finances départementales et communales présenté à la Chambre des Députés le 30 mars 1931, n° 4914. Mais il est à noter que l'exposé des motifs, à son début même (p. 4), est obligé de reconnaître que « l'enquête actuellement en cours pour déterminer le chiffre des dépenses ordinaires *communales* de 1929 n'est pas encore terminée, que les résultats acquis permettent cependant de prévoir que ce chiffre dépassera 10 milliards, que « la même enquête *permettra* de chiffrer le montant des dépenses extraordinaires qui, pour 1929, voisinera 4 milliards ».

Et, page 5, l'exposé des motifs reconnaît que « l'absence jusqu'à 1927 (*sic*) (1)

(1) La situation financière des départements de 1928 a été cependant publiée en 1930.

de *statistiques détaillées des dépenses départementales* ne permet pas de préciser, par des chiffres certains, les tendances des budgets locaux vers l'accroissement des dépenses de communications, d'ordre social, d'enseignement. »

Il faut retenir la reconnaissance officielle de ce fait surprenant que, en dépit de l'effort de bureaux insuffisamment dotés d'ailleurs du personnel nécessaire, les statistiques départementales et communales sont ou en retard, ou même inexistantes dans le passé; que ni au ministère de l'Intérieur, ni au ministère des Finances, ces statistiques ne sont régulièrement établies, et qu'il a fallu élaborer et déposer ledit projet de loi qui règle l'avenir sans avoir sur le passé et le présent des éléments d'information à jour ou absolument sûrs.

VII. — CRITIQUE DE L'ORGANISATION FRANÇAISE

Il n'y a actuellement aucun lien officiel entre la S. G. F. et les bureaux des divers ministères qui font des statistiques. Chaque administration est indépendante et établit ses statistiques avec ses méthodes propres, dans le but fiscal ou autre qui lui est utile sans se préoccuper du point de vue général.

Ainsi, la Direction des Contributions directes fait les statistiques de l'impôt sur le revenu sans se préoccuper des divers genres d'industrie, ou établit la statistique de l'impôt sur les salaires sans faire une discrimination par catégories d'ouvriers et genres d'industrie qui serait utile au point de vue économique. Elle pourrait dans les déclarations d'impôt sur le revenu demander des renseignements complémentaires utiles pour les statistiques économiques.

Le point de vue fiscal peut n'être pas le point de vue économique.

D'autre part, il y a des doubles emplois dans notre système. Ainsi les statistiques fiscales ou financières, qui sont du ressort spécial du Bureau de Statistique du Ministère des Finances et qui sont la partie principale du *Bulletin de statistique et de législation comparée* du ministère des Finances, sont reprises par les publications de la Statistique générale de la France.

Il en est de même pour les statistiques du ministère de l'Intérieur, de celles de l'Agriculture ou du Commerce. C'est la dispersion des efforts et aussi des sources de renseignements.

Ainsi, on demande au Bureau de Statistique du Ministère des Finances des indications sur la situation de l'industrie lainière, alors que le Ministère du Commerce est le spécialiste de la matière. « Il en résulte, — m'écrit à ce sujet un statisticien que je ne puis nommer, mais qui met la main à la pâte dans un ministère, — une déplorable dispersion des efforts et beaucoup de temps perdu, sans compter que n'importe qui étant chargé de n'importe quoi, certains travaux sont faits sans compétence réelle, et les recherches demeurent souvent très superficielles. »

C'est qu'en effet les fonctionnaires faisant partie des bureaux de statistique des ministères ne restent pas en permanence dans ces bureaux. Ils ne sont pas spécialisés, mais soumis à toutes les vicissitudes de changements de bureau résultant de l'avancement normal, lequel se fait sur l'ensemble des services du ministère. De sorte qu'un excellent statisticien peut être enlevé à son bureau et nommé à un autre bureau complètement étranger à la statistique.

Un des défauts de l'organisation actuelle est aussi qu'un bureau composé d'un

nombre restreint de fonctionnaires ne peut avoir des spécialistes en nombre suffisant pour suivre les statistiques étrangères.

On peut trouver dans un personnel de 2.500 fonctionnaires et agents des statisticiens connaissant à fond telle langue étrangère, spécialisés dans un certain nombre de questions, et des chefs assez cultivés et polyglottes pour pouvoir contrôler le travail de leurs subordonnés.

Cela est impossible dans des bureaux composés de quelques fonctionnaires ou agents.

VIII. — VŒU DE RÉFORME OU D'AMÉLIORATION

Nous parvenons à bon marché à des résultats suffisants, mais notre organisation manque de cohésion. Chacun se débrouille comme il peut et comme il l'entend. Il y aurait un intérêt certain à coordonner les divers services statistiques de nos ministères et à organiser un service central comme il a été fait pour l'Office de Statistique du Reich.

Parmi des fonctionnaires plus nombreux on pourrait trouver des spécialistes en chaque langue, en chaque matière à traiter.

Cette coordination des services, elle pourrait être réalisée en faisant de la Statistique générale de la France, sous le contrôle du Conseil supérieur de Statistique, un organe de liaison formant une hiérarchie spécialisée.

On a parlé de centraliser les services statistiques.

Le rattachement de l'Office régional de statistique d'Alsace et de Lorraine à la S. G. F. a paru être le début d'une évolution intéressante. C'est un exemple du moins de ce que pourrait être la centralisation ou la coordination des services statistiques.

Mais, comme l'écrit très justement M. Huber dans sa brochure sur l'organisation de la statistique en France, si « les inconvénients de la décentralisation rendent désirable, et même nécessaire, un effort de coordination des statistiques officielles, cet effort devrait tenir compte de l'état actuel, résultat d'une évolution séculaire. Il serait impossible de réaliser une centralisation complète ».

Suivant le vœu de la Société de Statistique de Paris, en date du 28 février 1920, la S. G. F. devrait-elle, dans ce travail de coordination, jouer le rôle d'organe de liaison et de centralisation?

Liaison, oui; centralisation, non.

M. Huber nous paraît avoir raison.

Il paraît peu pratique et peu possible de centraliser les services de statistique en ce qui touche l'*établissement même des statistiques*, c'est-à-dire les ordres donnés par circulaires aux administrations de province, aux préfets le plus souvent.

Il est évidemment impossible de donner à la S. G. F., avec ou sans l'appui ou le contrôle du Conseil supérieur de Statistique, le droit ou la mission d'établir le compte général de l'Administration des Finances, comme de donner aux préfets directement des instructions pour l'établissement des statistiques départementales ou communales et le classement des dépenses dont les chiffres leur sont demandés.

Mais les Pouvoirs publics pourraient donner à la S. G. F. et au Conseil supérieur de Statistique la mission de coordonner les statistiques officielles, c'est-à-dire non seulement d'en centraliser les résultats, mais aussi de se concerter avec les services des ministères quant aux méthodes, à la nature des indications, aux cadres des tableaux, — le Conseil supérieur de Statistique devant avoir la décision en cas de désaccord entre la S. G. F. et les ministères.

Je dis le Conseil supérieur de Statistique.

Ce pourrait être aussi le Conseil national économique, mais ce Conseil n'a pas dans ses attributions les statistiques des finances publiques, qui rentrent dans celles plus générales du Conseil supérieur de Statistique, chargé depuis 1885 de la coordination des méthodes. Ce dernier Conseil purement consultatif, et bien rarement consulté, ne statue pas. Il donne un simple avis, quand on le lui demande (une fois tous les dix ans), sur le choix des sources, les cadres, questionnaires et programmes qui peuvent lui être soumis par les administrations publiques, ainsi que sur les diverses propositions propres à imprimer aux publications officielles une certaine uniformité.

Les pouvoirs du Conseil supérieur de Statistique pourraient être renforcés. Il faudrait qu'il fût plus souvent réuni, qu'il fût appelé à se livrer, de concert avec la S. G. F., à une étude d'ensemble des méthodes, à examiner si et dans quelle mesure elles pourraient être améliorées. Il faudrait aussi que le Conseil supérieur, qui comprend des représentants de toutes les administrations, fût doté comme nous l'avons dit, d'un pouvoir de décision.

Quant à donner à la S. G. F. la personnalité civile et financière en la constituant en office, nous ne voyons pas la nécessité ni même l'utilité de la réforme. Elle a été demandée par le Conseil supérieur de Statistique en 1920. Ce projet n'a pas abouti. Actuellement, les Offices n'ont pas très bonne presse. La Cour des Comptes a critiqué, dans un rapport public d'avant-guerre déjà, la création des Offices, qui rompent l'unité budgétaire et comptable de l'État et nécessitent la création de fonctionnaires nouveaux. Depuis lors, les Offices ont pullulé; les services sont tous désireux d'échapper au contrôle annuel des commissions financières du Parlement, de s'émanciper.

On dit que l'Office, ayant une personnalité indépendante de celle de l'État, constituant une sorte de fondation, qui garde ses économies, appelle les dons et legs, les subventions dont les donateurs veulent que soit assurée l'affectation. Mais la comptabilité des fonds de concours assure cette affectation. Et, la S. G. F. étant aujourd'hui rattachée à la présidence du Conseil comme le Conseil supérieur de Statistique, il semble qu'elle doive être un service de cette présidence, dépendant d'elle comme une direction de ministère.

Notre vœu de réforme et d'amélioration tend donc uniquement à une liaison plus grande des services de statistique des ministères et de la S. G. F., à un concert entre la S. G. F. et ces services, maintenus dans leur rôle actuel, chargés comme par le passé de l'établissement des statistiques, mais soumis au contrôle, à la direction, quant aux méthodes, de la S. G. F. et du Conseil supérieur de Statistique.

Les services administratifs de statistique comme la S. G. F. pourraient au surplus trouver dans l'initiative privée des concours précieux.

Sans parler de notre Société, — car le moi est haïssable, — il y a dans l'industrie des organismes qui travaillent.

L'Institut international d'organisation scientifique du travail, que préside avec tant d'éclat M. de Peyerimhoff, président du Comité central des Houillères de France, dans une résolution de septembre 1931, sur la rationalisation, signale l'intérêt d'une documentation statistique sur les bénéfices, revenus, salaires et autres éléments susceptibles de déterminer et suivre les mouvements du pouvoir d'achat des consommateurs; il insiste sur l'intérêt qu'il y a à pousser les *grands groupements syndicaux* aux études statistiques permettant à tous de se documenter, de se conduire et de se transformer.

En coordonnant les efforts des services statistiques publics ou privés, on pourrait mieux coordonner, unifier les méthodes, pour aboutir à des travaux mis au point en temps utile, vraiment complets et *productifs*. Et, portant nos regards par delà les frontières, nous voyons l'utilité primordiale qu'aurait l'unification internationale des méthodes statistiques, unification qui serait la base solide de comparaisons précises et sûres entre les diverses nations en ce qui touche leur situation tant économique que financière.

NOTE SUR LA CONSOMMATION DE LA VIANDE EN ALLEMAGNE

Il me sera permis de finir par une observation qui est de circonstance à la fin du dîner de notre Société. Le menu du restaurant des Sociétés savantes ne comprenait comme viande que du poulet rôti. Je m'en félicite, car, comme a dit Molière, il ne faut pas vivre pour manger mais manger pour vivre.

Nos voisins de l'Est ne mangent sans doute aussi que pour vivre. Mais ils vivent bien. C'est ce qui ressort clairement des statistiques allemandes concernant les animaux menés à l'abattoir, c'est-à-dire des statistiques relatives à la viande de boucherie consommée en Allemagne.

La crise économique n'a pas mis obstacle au maintien et même à l'élévation du niveau de la consommation de la viande outre-Rhin.

Tableaux des animaux abattus pendant un certain nombre de semaines avant et après la crise.

Dans les tableaux ci-dessous, le premier chiffre est celui des animaux vivants amenés des marchés aux abattoirs; le deuxième celui des animaux vivants amenés directement aux abattoirs; le troisième celui des animaux amenés abattus au marché de la viande.

AVANT LA CRISE.

Semaine du 1^{er} au 7 décembre 1930 (les 38 marchés principaux).

				Total
Bœufs (vaches comprises).	15.910	3.012	2.261	21.183
Veaux.	18.631	2.289	3.659	24.579
Porcs.	83.463	19.012	2.168	104.643
Moutons.	11.774	4.175	458	16.407

Semaine du 8 au 14 décembre 1930 (38 marchés).

				Totaux
Bœufs.	15.463	3.045	2.332	20.840
Veaux.	18.548	2.462	3.517	24.527
Porcs.	87.629	23.132	2.090	112.851
Moutons.	11.142	3.713	615	15.470

Semaine du 29 décembre 1930 au 4 janvier 1931.

Fêtes du 1^{er} de l'an.

				Totaux
Bœufs.	13.775	3.326	2.362	19.463
Veaux.	18.443	2.802	4.152	25.397
Porcs.	70.475	18.106	2.125	90.706
Moutons.	8.653	2.884	281	11.818

Semaine du 19 au 25 janvier 1931.

				Totaux
Bœufs.	14.436	2.461	16.897	33.794
Veaux.	17.880	2.205	3.386	23.471
Porcs.	76.124	18.588	2.265	96.977
Moutons.	13.190	3.612	481	17.283

Semaine du 2 au 8 février 1931.

				Totaux
Bœufs.	14.115	2.298	1.544	17.957
Veaux.	19.705	2.380	3.092	25.177
Porcs.	86.520	20.141	2.036	108.697
Moutons.	12.464	3.328	426	16.128

Semaine du 16 au 23 mars 1931.

				Totaux
Bœufs.	15.633	2.786	2.073	20.492
Veaux.	23.381	2.681	4.466	31.528
Porcs.	91.784	20.940	2.728	118.452
Moutons.	12.346	4.002	329	16.677

Semaine du 23 au 29 mars 1931.

				Totaux
Bœufs.	16.829	2.831	246	21.776
Veaux.	28.441	4.088	4.647	37.126
Porcs.	98.381	22.121	2.511	123.013
Moutons.	16.634	3.837	411	20.822

Semaine du 27 avril au 3 mai 1931 (39 marchés)

Celui de Regensburg étant ajouté depuis le 1^{er} avril 1931.

				Totaux
Bœufs.	15.260	2.794	2.018	20.072
Veaux.	22.908	3.158	2.239	28.305
Porcs.	96.348	21.413	2.289	120.050
Moutons.	10.755	3.030	332	14.117

AVANT LA GRISE AIGÜE QUI A COMMENCÉ EN JUIN 1931.

Semaine du 4 au 10 mai 1931.

				Totaux
Bœufs.	14.415	2.664	1.965	19.044
Veaux.	23.204	3.096	2.199	28.499
Porcs.	89.661	25.288	2.180	117.129
Moutons.	12.562	2.889	435	15.886

DEPUIS LA CRISE.

Semaine du 2 au 8 novembre 1931.

	Animaux vivants		Abattus au marché de la viande	Totaux des animaux abattus
	Amenés des marchés aux abattoirs	Amenés directement à l'abattoir		
Bœufs (et vaches)	17.782	2.895	1.467	22.144
Veaux	21.472	2.915	2.135	26.522
Porcs	90.440	22.251	1.990	114.681
Moutons	12.964	4.177	688	17.829

Semaine du 9 au 15 novembre 1931 .

Bœufs	17.021	2.926	1.382	21.329
Veaux	21.833	2.748	2.382	26.963
Porcs	95.199	25.379	2.240	122.818
Moutons	12.622	4.248	533	17.403

Semaine du 14 au 20 décembre 1931.

Bœufs				22.899
Porcs				140.641
Moutons				18.452

Semaine du 7 au 13 décembre 1931.

Bœufs				21.845
Porcs				118.376
Moutons				17.985

Examinons, en particulier, la consommation de la viande de porc.

Le nombre des porcs abattus s'élève à 104.643 pendant la semaine du 1^{er} au 7 décembre 1930, à 112.851 du 8 au 14 décembre 1930. Pendant la semaine du 15 au 21 décembre 1930 et pendant celle du 22 au 28 décembre 1930, le nombre des porcs abattus a été de 108.229 + 31.178 + 4.215 = 143.622 (on prépare les fêtes de la Noël), puis de 53.890 + 13.794 + 1.703 = 69.387. Total pour ces deux semaines : 143.622 + 69.387 = 213.009, soit 106.504 par semaine.

Pendant la semaine du 29 décembre 1930 au 4 janvier 1931, donc *pendant les fêtes du premier de l'an*, le nombre des porcs abattus est de 90.706. Puis, en 1931, avant la crise, semaine du 19 au 25 janvier 1931 : 96.977, semaine du 27 avril au 3 mai 1931 : 120.050 (après 108.000, 118.000, 123.000 maximum par semaine en février et mars); semaine du 4 au 10 mai 1931 : 117.129-39 marchés principaux depuis le 1^{er} avril 1931, au lieu de 38; on ajoute le marché de Regensburg.

Depuis la crise, qui a sévi dès juin 1931 :

Semaine du 7 au 13 septembre	107.392
— 14 au 20 septembre	106.800
— 21 au 27 septembre	108.757
— 28 septembre au 4 octobre	107.684
— 19 au 25 octobre	109.728
— 19 au 25	102.289
— 26 octobre au 1 ^{er} novembre	117.161
— 2 au 8 novembre	114.681
— 9 au 15 novembre	122.818

Nous ne voyons pas la restriction. Les Allemands ne se privent pas de leurs « delikatessen ». La pénitence est douce !

Ajoutons que le cheptel porcin est en France de 6.329.000 têtes (*Journal officiel* du 24 janvier 1932) tandis qu'il s'élève en Allemagne en septembre 1930 à 25.300.000 têtes. C'est le coefficient 4

Le cheptel bovin est en France, pour 1930, de 15.467.000 têtes, le cheptel ovin de 10.152.000 têtes.

D'ailleurs le *W. und St.* de mars 1932, page 135, donne pour la consommation de la viande par tête d'habitant, les chiffres généraux ci-après : en 1913 : 49,49 kilos; en 1929 : 51,60; en 1930 : 50,50; en 1931 : 50,82. Ces chiffres correspondent aux poids ci-après évalués en d. z. ou doubles zentners, le double zentner valant 100 kilos :

	En 1000 d. z.	En tonnes
1913	29.536	2.953.000
1929	33.005	3.300.500
1930	32.472	3.247.200
1931	32.838	3.283.800

D'autre part, la publication *W. und St.* de janvier 1932, page 40, donne pour l'Allemagne, au titre de l'alimentation et des boissons, la valeur des importations 1.969.576.000 rm et celle des exportations 359.008.000 rm. L'excédent des importations s'élève à 1.610.568.000 rm. ou 9 milliards 760 millions de francs. Les plus gros chiffres des importations, au change de 6, concernent le café, 1.336.704.000 francs; le beurre 1.318.656.000 francs; les fruits, dont les Allemands se montrent très friands, 2 milliards 248 millions de francs, dont 1 milliard 270 millions de francs pour les fruits du Midi, *Südfrüchte*, provenant notamment d'Italie.

Conclusion : le peuple allemand, dans son ensemble, n'est pas sous-alimenté; il n'est pas dans la misère. Il n'est pas « à la limite des privations » comme l'a proclamé « à la face du monde » le chancelier Brüning dans son manifeste du 6 février 1931.
